

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 03/10/12

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20120928-65309-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 28 septembre 2012

**POLITIQUE A01 APPUYER L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES
PRIORITAIRES POUR RENFORCER LEUR ATTRACTIVITÉ****CONTRATS SOCIAUX DE TERRITOIRE DE TRAPPES ET LA VERRIÈRE - 2012**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la délibération en date du 19 octobre 2007 créant le Contrat Social de Territoire auprès des communes éligibles aux dispositifs Grands Projets de Ville reconnus par le Département ;

Vu la délibération en date du 16 avril 2010 décidant de la poursuite du dispositif, à compter de l'année 2010, « Contrat Social de Territoire » auprès des communes de Chanteloup-les-Vignes, La Verrière, Mantes-la-Jolie et Trappes

Vu la délibération en date du 3 février 2012 adoptant de nouvelles modalités pour les contrats sociaux de territoire;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil général ;

Sa Commission Emploi, Affaires Sanitaires et Sociales entendue ;

Sa Commission des Finances et des Affaires Générales consultée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE les Contrats Sociaux de Territoire des communes de Trappes et La Verrière pour l'année 2012,
ci-annexés ;

2°) DIT que les dépenses correspondantes aux Contrats Sociaux de Territoire des communes de Trappes, soit 660 000 euros, et de La Verrière, soit 161 300 euros, seront prélevées sur les crédits inscrits au chapitre 65 article 65734 des budgets 2012 et suivants ;

3°) DIT que ces aides seront versées conformément aux principes définis par le Conseil général, à savoir :
80 % du budget prévisionnel des actions figurant dans le contrat lors de la signature ; le solde versé après
remise de l'évaluation des actions au Conseil général ;

4°) AUTORISE Monsieur le Président du Conseil général à signer les contrats correspondants



Yvelines
Conseil général

CONTRAT SOCIAL DE TERRITOIRE DE TRAPPES

Entre
Le Département des Yvelines,
Représenté par le Président du Conseil général,

d'une part, et

La Commune de Trappes,
Représentée par le Maire
d'autre part

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil général en date du 21 septembre 2007 adoptant le découpage en 9 territoires pour la mise en œuvre de la politique du Département en matière d'action sociale et médico sociale afin de renforcer l'échelon territorial, agir en transversalité, impulser le partenariat et améliorer l'efficacité et la réactivité des services publics,
- Vu les délibérations du Conseil général du 19 octobre 2007, du 16 avril 2010 sur le contrat social de territoire et du 3 février 2012 adoptant les nouvelles modalités pour les contrats sociaux de territoire ;
- Vu la délibération du Conseil général en date du 28 septembre 2012, approuvant le présent contrat et autorisant M. le Président du Conseil général à le signer,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du , approuvant le présent contrat et autorisant M. le Maire à le signer,
- CONSIDERANT que pour atteindre ces objectifs le Département mène une démarche projet, démarche participative qui repose sur une combinaison d'approche qualité et d'indicateurs d'activité pour améliorer la connaissance d'un territoire particulier,
- CONSIDERANT qu'en conséquence, le Département et la Commune pourront mieux apprécier les besoins des populations et dès lors apporter une meilleure réponse sur la base d'un diagnostic local partagé,

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le Contrat Social de Territoire porte sur des actions visant à répondre aux orientations prioritaires définies par le Département dans le cadre de sa politique de développement économique et social, et particulièrement dans les domaines suivants :

- insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adolescents,
- développement durable et amélioration du cadre de vie.

Article 1 : Objet de la convention

Le contrat social de territoire prévoit le déploiement d'un ensemble d'actions locales en direction de la population, s'inscrivant dans trois axes définis. Chaque axe intègre, dans sa mise en œuvre, l'éducation des populations à la vie citoyenne et sociale.

Axe 1 : Actions de soutien à la parentalité et aux familles :

- Fiche action 1 : soutien à la fonction de parents d'adolescents
- Fiche action 2 : Prévention précoce : accompagner la relation mère / enfant
- Fiche action 3 : Socialisation du nourrisson et du jeune enfant

Axe 2 : Actions de prévention et d'insertion pour les jeunes :

- Fiche action 4 : Emploi et insertion des 16-25 ans
- Fiche action 5 : Pass'jeunes Internet et nouvelles technologies
- Fiche action 6 : Actions en direction des adolescents
- Fiche action 7 : FAASC Collégiens
- Fiche action 8 : Participation des jeunes à la vie locale
- Fiche action 9 : Stage Multi Activités
- Fiche action 10 : Une semaine d'efforts pour réaliser ton projet

Axe 3 : Actions d'accompagnement de la rénovation urbaine :

- Fiche action 11 : Atelier Ville
- Fiche action 12 : Accompagnement humain à la rénovation urbaine

Chaque fiche, annexée au présent contrat, présente les objectifs et le public visé, le descriptif de l'action, les moyens de réalisation, le plan de financement et les modalités de suivi et d'évaluation.

Article 2 : Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour l'année civile 2012.

Article 3 : Evaluation

A l'issue de chaque action, la commune s'engage à adresser au Département les bilans financier et d'activité. Le rapport d'activité devra notamment faire apparaître les moyens en personnes, les moyens techniques et les variations de ces moyens au cours de l'action.

Article 4 : Montant du programme

4.1. Le coût total estimé éligible du programme d'actions sur la durée du contrat est évalué à :

1 666 689 € (un million six cent soixante six mille six cent quatre-vingt neuf euros) conformément au budget prévisionnel figurant à l'annexe 2.

4.2. Les coûts totaux estimés éligibles du programme d'actions sont fixés à l'annexe 2 qui regroupe le programme d'actions.

Le besoin de financement doit prendre en compte les produits affectés à l'action.

Le budget prévisionnel du programme d'actions indique le détail des coûts éligibles à la contribution financière du Département.

4.3. Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du programme d'actions arrêté conjointement par la Commune et le Département.

Ils comprennent tous les coûts directement liés à la mise en œuvre de l'action, qui :

- sont liés à l'objet du programme d'actions et sont évalués en annexe ;
- sont nécessaires à la réalisation du programme d'actions;
- sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- sont engendrés pendant le temps de la réalisation du programme d'actions ;
- sont identifiables et contrôlables.

Article 5 : Participation financière du Département

Le montant de la participation du Département au titre du contrat est de **660 000 euros**, représentant 39,6% du coût des actions.

Article 6 : Modalités de versement de la participation du Département

Le Département s'engage à verser l'aide financière de 660 000 euros, qui permettra la mise en œuvre des actions du présent contrat selon les modalités suivantes :

- à hauteur de 80 %, dès signature du contrat,
- le solde étant alloué après remise par la commune de l'évaluation de chaque action au Conseil général.

L'utilisation de ces fonds, à des fins autres que celles définies par le présent contrat, entraînera l'annulation et le remboursement des sommes versées.

Article 7 : Justificatifs

7.1. La Commune s'engage à fournir dans les 6 mois de la clôture de chaque exercice le compte-rendu financier, modèle figurant en annexe IV, conforme à l'arrêté du 11 oct. 2006 pris en application de l'art. 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, établi dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire.

7.2. La Commune s'engage à fournir la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

7.3. La Commune s'engage à faire figurer de manière lisible le Département des Yvelines dans tous les documents produits dans le cadre du contrat.

7.4. En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution du présent contrat par la Commune, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer le Département sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 8 : Contrôle

8.1. Le Département contrôle que l'exécution de la subvention doit être conforme aux engagements pris dans le contrat. Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, son utilisation doit correspondre à l'objet pour lequel elle a été accordée. S'il apparaît qu'un concours financier n'a pas reçu l'emploi auquel il avait été destiné, un remboursement peut être exigé à concurrence des sommes qui ont été employées à un objet différent que celui qui avait été prévu (loi n°96.314 du 12 avril 1996 portant sur diverses dispositions d'ordre économique et financier, art. 43-IV).

8.2. Le Département contrôle également annuellement et à l'issue du contrat que la contribution financière versée n'excède pas le coût de la mise en œuvre des actions, au vu d'un bilan financier récapitulatif (modèle figurant en l'annexe 5).

8.3. Pendant et au terme du contrat, un contrôle sur place peut être réalisé par le Département dans le cadre de l'évaluation prévue à l'art. 3 ou dans le cadre du contrôle financier annuel. La commune s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents qui pourraient être jugés utiles dans le cadre de ce contrôle, aux personnes mandatées par M. Le Président du Conseil Général pour procéder aux vérifications nécessaires sur pièces.

8.4. Tout projet de modification relatif à une action, au cours de la période de conventionnement, fera l'objet en amont, d'une information écrite au Directeur d'Action Sociale de Territoire. Le Département devra répondre dans les mêmes formes dans un délai de deux mois maximum.

Article 9 : Conditions de renouvellement du contrat convention

Avant l'expiration du présent contrat, la Commune et le Département des Yvelines s'engagent à se rencontrer, afin d'examiner les modalités d'un renouvellement éventuel au vu de l'évaluation prévue à l'article 3 et au contrôle de l'article 8.

La conclusion d'un nouveau contrat est subordonnée à l'approbation de l'Assemblée Départementale

Article 10 : Avenant

Le présent contrat ne peut être modifié que par avenant soumis à l'approbation des instances décisionnelles, donc par le Conseil général et le Conseil Municipal.

Les avenants feront partie du présent contrat et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

La demande de modification du présent contrat est réalisée sous forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande de modification, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 11 : Résiliation

En cas de non respect de l'une des clauses du présent contrat, le Département se réserve le droit d'y mettre fin unilatéralement et à tout moment, dès lors que dans les 15 jours suivants la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, la commune n'aura pas pris les mesures appropriées.

Article 12 : Recours

Les difficultés d'interprétation ou d'application du la présent contrat seront, en premier lieu, résolues par un simple échange de correspondances.

A défaut d'accord, un recours gracieux pourra être soumis à une Instance Paritaire comprenant :

- pour la Commune :
 - le Maire ou son représentant
 - un représentant de l'Administration Communale

- pour le Département :
 - le Président du Conseil général ou son représentant
 - un représentant de l'Assemblée départementale.

En dernier lieu, tout litige résultant de l'exécution de la présente convention relèveront de la compétence du Tribunal Administratif de Versailles.

Versailles, le

Pour la Commune :

Pour le Département :

Le Maire

Le Président du Conseil général



Yvelines
Conseil général

Contrat Social de Territoire



CONTRAT SOCIAL DE TERRITOIRE

Programmation 2012

Plus proche de vous au quotidien



Sommaire

Programmation 2012 : tableau synthétique	3
Actions de soutien à la parentalité et aux familles	4
01. Soutien à la fonction de parents d'adolescents	5
02. Prévention précoce : accompagner la relation mère enfant.....	9
03. Socialisation du nourrisson et du jeune enfant.....	13
Actions de prévention et d'insertion pour les jeunes.....	17
04. Emploi et insertion pour les 16-25 ans	18
05. Pass' jeunes internet et nouvelles technologies	22
06. Actions en direction des adolescents	25
07. Fonds d'Aide aux Activités Culturelles et Sportives.....	30
08. Participation des jeunes à la vie locale.....	34
09. « Stages multi activités» Jeunes pendant les vacances scolaires.....	38
10. Une semaine d'efforts pour réaliser ton projet - 2012.....	42
Actions d'accompagnement de la rénovation urbaine	46
11. Atelier ville.....	47
12. Accompagnement humain de la rénovation urbaine.....	50
Annexe financière.....	54



Contrat Social de Territoire

Programmation 2012 : tableau synthétique

	Actions	Coût Estimation 2012	Participation CG demandée	Participation Trappes	Co-financement		Ratio finct 2012
Actions de soutien à la parentalité et de soutien aux familles	01. Soutien à la fonction de parents d'adolescents	39 214,00	8 500,00	30 714,00			21,68%
	02. Prévention précoce : accompagner la relation mère enfant	180 000,00	85 000,00	87 000,00	Mission Ville	8 000 €	47,22%
	03. Socialisation du nourrisson et du jeune enfant	22 920,00	9 000,00	9 920,00	REAAPY	4 000 €	39,27%
Actions de prévention et d'insertion pour les jeunes	04. Emploi et insertion des 16-25 ans	255 080,00	185 000,00	70 080,00			72,53%
	05. Pass' jeunes internet et nouvelles technologies	57 770,00	30 000,00	22 470,00	Mission Ville Part. usag.	5 000 € 300 €	51,93%
	06. Actions en direction des adolescents	526 350,00	130 000,00	352 350,00	Part. usag. DDCS Mission Ville	24 000€ 5 000 € 15 000 €	24,70%
	07. FAASC Collégiens	16 300,00	7 500,00	5 800,00	Mission Ville	3 000 €	46,01%
	08. Participation des jeunes à la vie locale	80 000,00	25 000,00	45 000,00	Mission Ville	10 000 €	31,25%
	09. Stages multi activités	290 100,00	90 000,00	123 100,00	Part. usag. CAF	10 000 € 67 000 €	31,02%
	10. Une semaine d'efforts pour réaliser ton projet	15 855,00	5 000,00	5 855,00	Mission Ville	5 000 €	31,54%
Actions d'accompagnement à la rénovation urbaine	11. Atelier ville	95 600,00	45 000,00	50 600,00			47,07%
	12. Accompagnement humain de la rénovation urbaine	87 500,00	40 000,00	47 500,00			45,71%

Coût total	Total participation CG78	Total participation Trappes
1 666 689,00 €	660 000,00 €	850 389,00 €

Ratio participation CG/coût total
39,60%

Version au 05/06/2012



Actions de soutien à la parentalité et aux familles

N°01 : Soutien à la fonction de parents d'adolescents

N°02 : Prévention précoce: accompagner la relation mère-enfant

N°03 : Socialisation du nourrisson jeune enfant



Fiche action n° 1

Territoire de Ville Nouvelle
Commune de Trappes

01. Soutien à la fonction de parents d'adolescents

Pilote : Conseil général : Territoire Ville Nouvelle Commune : Trappes Maison des Parents	Chefs de projet : Communes : Noureddine ZAALOUNI Conseil général : Ramzi DALI
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Principaux éléments de constats :

- Une population jeune (10 % des trappistes ont entre 11 et 17 ans, soit 2 923 individus sur 28 541)
- Une proportion plus importante des grandes fratries (familles de 4 enfants ou plus) : 8 % à Trappes alors que 2% en France et 3% dans le Département
- Davantage de familles monoparentales à Trappes (24 %) qu'en France (14 %) ou en Île-de-France (16 %)
- La parentalité et le soutien des parents à la fonction éducative érigés comme une des priorités de l'action communale.

Enjeux de l'action :

Soutenir les parents dans leur rôle auprès des adolescents dans le cadre de la prévention générale.

Public prioritaire de l'action :

Parents d'adolescents en présence ou non de leur adolescent

Objectifs de l'action :

- Permettre aux parents d'accompagner leurs enfants dans les différentes étapes de l'adolescence, notamment en prenant du recul par rapport aux difficultés rencontrées dans la vie quotidienne
- Informer et sensibiliser les parents aux enjeux scolaires lors de temps forts tels que l'orientation scolaire, afin qu'ils l'accompagnent dans sa réflexion. Il s'agit de permettre aux parents d'élaborer un projet avec leurs enfants (souvent en difficulté scolaire) afin qu'ils les soutiennent dans leurs démarches (souvent complexes)
- Accompagner le parcours des jeunes en soutenant les parents dans leurs fonctions éducatives.
- Proposer aux parents quand besoin est, d'inscrire l'adolescent dans le Dispositif de Réussite Educative.

Déroulement de l'action :

Ces actions se déroulent au sein de la Maison des Parents de Trappes.

Les questions d'orientation révèlent des problématiques plus complexes et délicates (troubles du comportement ou de la personnalité, conduites addictives, mal être, relation parent-enfant difficile,...



Contrat Social de Territoire

La Maison des Parents propose un accompagnement et un suivi personnalisé au sein d'une équipe pluri disciplinaire.

1) CIO : accueil sur rendez-vous des parents, accompagnés ou non de leur enfant, afin de dénouer des situations de tensions dans les établissements scolaires fréquentés, d'évaluer les enjeux de l'orientation, d'informer sur les pistes de formations possibles. L'objectif est de permettre aux parents de bénéficier des informations nécessaires afin de guider leur enfant vers la solution la plus adaptée à ses besoins et demandes.

2) Guidance familiale : accueil de parents sur rendez-vous avec des psychologues mais sans visée thérapeutique. Ces entretiens individualisés permettent aux familles de dénouer les situations de tensions et d'envisager des orientations vers des dispositifs adaptés à la problématique rencontrée (CMPP, CMPA, autres...)

3) Médiateur familial : Les permanences du médiateur familial ont pour but de construire ou reconstruire du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparations. Elles permettent de favoriser à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, la communication, la gestion de conflits dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution.

4) La Réussite Educative : C'est un programme d'aide, d'accompagnement et de soutien aux parents et à leurs enfants. Il permet de construire avec les parents un parcours de réussite qui prend en compte l'environnement familial, la scolarité, la santé et une partie des temps libres.

5) Groupes de paroles sur des questions préoccupant les parents

6) Petit-déjeuner débat sur la relation parent/adolescent : Pour faciliter la présence des parents, les intervenants reçoivent la journée, mais également le soir et un samedi par mois.

Le lieu neutre que constitue la Maison des parents facilite la mise à distance vis-à-vis de l'école et des problèmes d'échec ou d'orientation (parfois douloureux sinon angoissants).

Calendrier : 2012

Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :

Permanences de conseillères d'orientation psychologue deux fois par semaine en soirée et d'une psychologue clinicienne trois jours par semaine, prestataires de la Maison des Parents.

Permanences d'un médiateur familial tous les mardis.

Groupes de paroles Maison des parents/réussite éducative/Education Nationale

Accueil personnalisé des familles par l'équipe de permanents de la Maison des Parents

Partenaires associés :

Collèges de Trappes, CMPP, CMP, Conseil général des Yvelines, centres sociaux, CCAS, DRE, APME Médiation, Médianes Prévention



Contrat Social de Territoire

Modalités d'évaluation

Indicateurs retenus

- Nombre de familles reçues dans les ateliers et groupes de paroles.
- Nombre d'entretiens menés par famille.
- Réponses apportées (notamment le type d'orientation).
- Nombre de nouvelles familles.
- Structures et organismes ayant orienté les familles (afin d'évaluer le partenariat).

Date de validation: Juin 2012



CST Action n°01 -Soutien de parents d'adolescents à la fonction éducative Budget 2012

DEPENSES	montant	RECETTES	montant
60 - ACHATS (liés au projet)	0.00	70 - REMUNERATION DE SERVICES	0.00
Fournit. et matériel pédag.		Participation des usagers	
Eau - Gaz - Electricité		Autres prestations de service	
Fournitures de bureau ou d'entretien		Autres (à préciser)	
Alimentation			
61 - SERVICES EXTERNES	39 214.00	74 - SUBVENTION D'EXPLOITATION	39 214.00
Sous-traitance - prestations de services (afrique)	39 214,00	ETAT	
Etudes et recherches		Mission Ville -CUCS	
Prime d'assurance		DDASS REAAPY	
Documentation/Recherche			
Divers (colloque, séminaire...)			
62 - AUTRES SERVICES EXTERNES	0.00		
Transport de biens et transport collectif			
Déplacements /Missions /Réceptions			
Frais postaux et frais de			
Activités		Autres (préciser)	
		FSE	
		ACSE	
		FONJEP	
63 - IMPOTS ET TAXES	0.00	COLLECTIVITES TERRITORIALES	
Taxes sur les salaires			
Autres impôts et taxes			
64 - FRAIS DE PERSONNEL	0.00		
Salaires bruts			
Charges patronales		Département CST	8 500,00
		Communes : Ville de Trappes	30 714,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION	0.00	ORGANISMES SEMI-PUBLICS	
		Caisse d'Allocations Familiales	
		Autres (préciser)	
66 - CHARGES FINANCIERES	0.00		
Intérêts des emprunts		CCAS TRAPPES - Réussite éducative	
Autres charges financières			
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0.00	75 - AUTRES PRODUITS GESTION	0.00
		Participation des adhérents	
		76 - PRODUITS FINANCIERS	0.00
68 - DOTATIONS	0.00		
Dotations aux amortissements		77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00
Dotations aux provisions			
69 - IMPOTS SUR LES BENEFICES/	0.00	78 - REMISE SUR AMORTISSEMENT	0.00
00. AUTRES DEPENSES	0,00	79 - TRANSFERTS DE CHARGES	0.00
Aides aux associations			
TOTAL 1	39 214.00	TOTAL 1	39 214.00
Emplois des contributions volontaires		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL 2	0.00	TOTAL 2	0.00
TVA RECUPERABLE			
DEPENSE SUBVENTIONNABLE =	39 214,00		39 214,00



Fiche action n° 02

Territoire de Ville Nouvelle
Commune de Trappes

02. Prévention précoce : accompagner la relation mère enfant

Pilote : Conseil général : Territoire Ville Nouvelle Commune : Trappes Direction de la petite enfance	Chefs de projet : Commune : Quentin NORMAND Conseil général : Ramzi DALI
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Principaux éléments de constats :

La promotion de la parentalité est une des priorités de la politique de la ville à Trappes. Celle-ci se décline sous de nombreuses formes (actions de la Maison des parents, des centres sociaux ...) dans une optique curative (guidance familiale à la maison de parents par exemple) mais également préventive.

Le volet préventif recouvre de nombreux aspects qui concourent aux mêmes objectifs : faciliter l'exercice de la fonction parentale et faciliter les relations parents/enfants. Il cible donc à la fois le public parent et le public enfant (tout âge confondu).

Il s'agit de permettre une "coéducation" appropriée pour des enfants de moins de 3 ans et d'aider les parents à assumer leurs fonctions parentales, afin de prévenir le plus précocement possible les éventuels problèmes relationnels des enfants qui pourraient nuire à leur insertion sociale.

Enjeux de l'action :

Accompagner les parents dans leur rôle et leur implication auprès de leurs enfants dans le cadre de la prévention générale et précoce.

Public prioritaire de l'action :

Une centaine d'enfants de 0 à 3 ans et leurs parents (dont une quinzaine de primo arrivants).

Objectifs de l'action :

- Renforcer et valoriser le rôle parental par le biais d'actions de prévention.
- Recenser les difficultés rencontrées par les parents dans leur mode éducatif et proposer des actions adaptées :
 - o Travailler la relation mère-enfant ;
 - o Passer des messages en matière d'hygiène et de puériculture.
- Créer un lien pour les 2 à 3 ans situé entre le mode de garde et l'école maternelle. Les habituer à une vie préscolaire, surtout pour ceux qui n'ont jamais quitté le cadre familial.
- Permettre aux parents de placer temporairement et occasionnellement, un ou plusieurs de leurs enfants, y compris porteurs de handicap et de leur permettre une vie associative.
- Faciliter la recherche d'un emploi pour les personnes précarisées.



Contrat Social de Territoire

- Favoriser la réinsertion sociale des familles entamant une démarche participative avec les centres sociaux et leur permettre ainsi de s'investir dans un système éducatif favorisant l'entrée à l'école maternelle de leurs enfants.

Déroulement de l'action :

Ce temps de garde est gratuit. En contrepartie, les mères viennent à la halte jeux, accompagnées de leurs enfants, rendre les heures. Ces moments permettent à ces dernières, d'enrichir la relation avec l'enfant et d'acquérir de meilleures connaissances de celui-ci. Elles parlent de leur mode de vie, de leur situation familiale et sociale. Elles sont conseillées dans leur rôle parental, sur la vie quotidienne de l'enfant (alimentation, soins, hygiène....) et sont, si nécessaire, orientées vers les organismes appropriés. Elles sont assistées par une éducatrice de jeunes enfants et deux auxiliaires de puériculture.

Par ailleurs, la Ville propose désormais un lieu d'accueil spécialement dédié aux enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leurs parents (ludothèque petite enfance). Ce lieu connaît un très grand succès. La provenance des parents accueillis dans ce lieu dépasse largement le cadre du quartier des Merisiers.

La ludothèque petite enfance propose une diversité d'activités. Des dinettes, des parcours de mobilité, des parcours d'orientation ainsi que divers jouets. Ce lieu est ouvert les mardis et les jeudis de 9h30 à 11h30, les mercredis de 9h30 à 11h 30 et de 14h à 17h ainsi que les samedis de 14h à 17h30. Trois agents de la Ville accompagnent parents et enfants dans des activités ludiques, afin de développer les liens et les potentialités de chaque personnalité.

Comme évoqué lors de l'évaluation de l'action menée en 2011, un atelier s'est mis en place au Centre socioculturel Michel Luxereau : la "Luxoludo". Il s'agit d'un atelier parents-enfants (APE), ou plutôt d'un atelier Parents-petits enfants puisqu'il propose des activités d'éveil et surtout de motricité pour les parents et leurs enfants de moins de 3 ans. Chaque mercredi matin, durant 1h30, une animatrice mène cet atelier avec les parents, qui peuvent ainsi développer le lien avec leurs enfants. En parallèle une autre animatrice propose des activités autour du jeu pour les plus grands.

Enfin, l'accueil des enfants de parents du Parcours Linguistique est un accueil spécifique qui permet à des enfants âgés entre six mois et trois ans et à leur mère, d'apprendre à se séparer sereinement avant l'école. A travers des activités (chant, éveil musical, création, jeux...) cet accueil permet une immersion totale dans la langue française.

Calendrier : 2012

Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :

- **Halte Jeux :**
 - Lieu de garde de proximité, comprenant deux salles de jeux, un dortoir, une salle de bain, une cuisine et une réserve.
 - 1 éducatrice de jeunes enfants et 2 auxiliaires de puériculture.
- **Pour la Maison de parents :** Réseau de partenaires internes en lien avec la parentalité (équipe pluridisciplinaire de la maison des parents ...), les locaux du LAPE, une EJE et 2 animateurs, un accompagnant à la parentalité (prestataire).
- **Pour la ludothèque 0-3 ans :** 3 agents municipaux (dont une auxiliaire puéricultrice) et les locaux adaptés.
- **Pour la LuxoLudo du CSC Michel Luxereau :** 2 animateurs du centre le temps de l'activité, une salle et du matériel adapté.



Contrat Social de Territoire

Partenaires associés :

En interne : service municipaux (pôle parentalité, centres socioculturels, DSU)

En externe : variés et en fonction des besoins : PMI, CAFY, pôle emploi ... pour orientation éventuelle selon les problématiques et les besoins des familles.

Modalités d'évaluation

Indicateurs retenus

- Nombre de bénéficiaires.
- Appropriation des règles.
- Assiduité.
- Nombre d'enfants scolarisés avant 3 ans ou fréquentant un autre espace de socialisation.

Date de validation: Juin 2012



CST Action n° 02 - Prévention précoce : accompagner la relation ... - Budget 2012

DEPENSES	montant	RECETTES	montant
60 - ACHATS (liés au projet)	2 300,00	70 - REMUNERATION DE SERVICES	0,00
Fournit. et matériel pédag.	2 100,00	Participation des usagers	
Eau - Gaz - Electricité		Autres prestations de service	
Fournitures pharmaceutiques	200,00	Autres (à préciser)	
Alimentation			
61 - SERVICES EXTERNES	4 200,00	74 - SUBVENTION D'EXPLOITATION	180 000,00
Sous-traitance - prestations de services	2 000,00	ETAT	
Etudes et recherches		Mission Ville -CUCS	8 000,00
Prime d'assurance		DDASS REAAPY	
Documentation/Recherche			
Charge locative (pergoud)	2 200,00		
62 - AUTRES SERVICES EXTERNES	500,00		
Transport de biens et transport collectif	500,00		
Déplacements /Missions /Réceptions			
Frais postaux et frais de			
Activités		Autres (préciser)	
		FSE	
		ACSE	
		FONJEP	
63 - IMPOTS ET TAXES	0,00	COLLECTIVITES TERRITORIALES	
Taxes sur les salaires			
Autres impôts et taxes			
64 - FRAIS DE PERSONNEL	173 000,00		
Salaires bruts	126 000,00	Département CST	85 000,00
Charges patronales	47 000,00	Communes : Ville de Trappes	87 000,00
		ORGANISMES SEMI-PUBLICS	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION	0,00	Caisse d'Allocations Familiales	
		Autres (préciser)	
66 - CHARGES FINANCIERES	0,00		
Intérêts des emprunts		CCAS TRAPPES - Réussite éducative	
Autres charges financières			
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	75 - AUTRES PRODUITS GESTION	0,00
		Participation des adhérents	
		76 - PRODUITS FINANCIERS	0,00
68 - DOTATIONS	0,00		
Dotations aux amortissements		77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
Dotations aux provisions			
69 - IMPOTS SUR LES BENEFICES/	0,00	78 - REMISE SUR AMORTISSEMENT	0,00
00. AUTRES DEPENSES	0,00	79 - TRANSFERTS DE CHARGES	0,00
Aides aux associations			
TOTAL 1	180 000,00	TOTAL 1	180 000,00
Emplois des contributions volontaires		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL 2	0,00	TOTAL 2	0,00
TVA RECUPERABLE			
DEPENSE SUBVENTIONNABLE =	180 000,00		180 000,00



Fiche action n° 03

Territoire de Ville Nouvelle
Commune de Trappes

03. Socialisation du jeune enfant

Pilote :

Conseil général :

Territoire Ville Nouvelle

Commune :

Trappes

Maison des parents

Chefs de projet :

Commune :

Noureddine ZAALOUNI

Conseil général :

Ramzi DALI

Principaux éléments de constats :

- Une proportion de jeunes enfants (0-2 ans) : 6 % supérieure à la moyenne nationale, régionale et départementale (4 %)
- Davantage d'enfants non francophones ou de couples maîtrisant pas ou peu le français (20 % de la population trappiste est étrangère, contre 12 % dans les Yvelines et 6 % en France)
- De nombreux enfants ne fréquentant pas de lieu de socialisation, compliquant la séparation lors de l'entrée à l'école.

Enjeux de l'action :

Prévention précoce par l'intervention de professionnels dans l'environnement du jeune enfant en soutien à la parentalité.

Public prioritaire de l'action :

Parents et enfants de 0 à 6 ans.

Objectifs de l'action :

Les partenaires investis sur le champ de la petite enfance et de l'enfance (PMI, directeurs d'école maternelle, centres sociaux, service petite enfance, maison des parents) sont unanimes pour reconnaître les difficultés rencontrées par les jeunes enfants, et la nécessité de mettre en place des actions autour de la prévention précoce.

Ils pointent notamment:

- le manque de concentration des enfants, et l'agitation en général,
- les difficultés par rapport au respect des limites et des règles de vie,
- les problèmes concernant la langue et la communication orale.

La Maison des Parents fait état des questionnements pertinents des parents et surtout des jeunes parents, sur la place de l'enfant, de son rythme de vie, de son éducation, des débuts de sa scolarité...

Partant de ce diagnostic, une démarche globale et partenariale de prévention auprès de l'enfance et la petite enfance se révèle une priorité fondamentale dans la construction du futur citoyen.

Cette démarche préventive s'appuie sur plusieurs paramètres en tenant compte de l'environnement immédiat de l'enfant.



Contrat Social de Territoire

Déroulement de l'action :

Les actions suivantes sont menées en lien étroit avec la PMI, les crèches, les écoles et les centres socioculturels de la ville et le centre de santé :

1) Atelier langage

L'atelier langage se définit comme un lieu d'échange privilégié où chacun (adultes ou enfants) va à la rencontre de l'autre à travers les mots, la lecture, le chant, les jeux, guidé par deux professionnelles du langage et de l'enfance.

L'atelier langage est conçu comme un lieu où circulent des informations sur le développement du langage chez l'enfant et son acquisition progressive de l'écrit.

Il est aussi un lieu de sensibilisation aux difficultés et d'orientation si nécessaire vers des lieux appropriés.

Les objectifs sont :

- d'encourager la communication orale au sein du groupe,
- de faciliter les échanges mère/enfant, enfants/enfants, adultes/enfants,
- d'éveiller à la langue écrite et ses codes,
- de sensibiliser au développement de l'écrit.

2) Eveil corporel

C'est un atelier de prévention précoce animé par une psychomotricienne et destiné aux parents et leurs enfants âgés entre 6 mois et 4 ans.

L'éveil corporel a pour objectifs de :

- Accompagner les parents dans la découverte des « besoins psychomoteurs » de leur jeune enfant,
- Aider les parents à bien se situer dans l'exploration de l'espace de leur jeune enfant,
- Favoriser les rencontres entre parents.

3) Petits déjeuners débat

L'objectif des petits déjeuners débat est de mobiliser les parents pour qu'ils s'approprient, dans le cadre de leur mission éducative, les questions psychosociales, comportementales, scolaires, de citoyenneté... de leurs enfants.

Pour 2012, deux petits-déjeuners sont déjà programmés :

- a) « L'alimentation de l'adolescent », animé par Morgan Valery, diététicienne.
- b) « Se retrouver en famille autour du livre », animé par Véronique Boujdi, orthophoniste.
- c) « Être adolescent aujourd'hui ? » avec la participation de la maison des Adolescents.
- d) « Le décrochage scolaire », avec la participation de l'Education nationale et le CIO.
- e) « Rénovation urbaine et transformations sociales : être parent et habiter sa ville », avec la participation de la responsable du service Gestion Urbaine de proximité.

4) Jeu et parentalité

Une rencontre parents/enfants autour du jeu est prévue pour rappeler son importance sur le développement de l'imaginaire, de la créativité, et de l'apprentissage en douceur du respect des règles, samedi 17 novembre 2012 après-midi au gymnase Broustal.

Calendrier : 2012



Contrat Social de Territoire

Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :

- personnel : MDP, Petite Enfance, Centre sociaux, centre de santé
- prestataires : semaines thématiques
- prestataires : petit déjeuner débat

Outils pédagogiques (réunion d'information, petit-déjeuner débat, exposition, animation géante de jeux type KAPLA, animation sportive, livret d'information).

Partenaires associés :

PMI, CAFY, REAAPY, Education Nationale, services municipaux (crèches, service scolaire, centres sociaux, CCAS)

Modalités d'évaluation

Indicateurs retenus

- Fréquentation des actions proposées et typologie du public.
- Nombre de nouvelles familles.
- Bilan qualitatif et quantitatif avec les partenaires ayant participé aux différentes actions.
- Participation active des parents aux animations et assiduité.
- Nombre d'orientation des familles vers les animations et mobilisation des partenaires autour de ces enjeux.
- Nombre et type de partenaires associés aux petits déjeuners débat.
- Diminution des temps de sieste dans les écoles maternelles.

Date de validation: Juin 2012



CST Action n°03 - Socialisation du jeune enfant - Budget 2012

DEPENSES	montant	RECETTES	montant
60 - ACHATS (liés au projet)	1 200,00	70 - REMUNERATION DE SERVICES	0,00
Fournit. et matériel pédag.	1 200,00	Participation des usagers	
Eau - Gaz - Electricité		Autres prestations de service	
Fournitures de bureau ou d'entretien		Autres (à préciser)	
Alimentation			
61 - SERVICES EXTERNES	7 200,00	74 - SUBVENTION D'EXPLOITATION	22 920,00
Sous-traitance - prestations de services	7 200,00	ETAT	
Etudes et recherches		Mission Ville -CUCS	
Prime d'assurance		DDASS REAPY	4 000,00
Documentation/Recherche			
Divers (colloque, séminaire...)			
62 - AUTRES SERVICES EXTERNES	0,00		
Transport de biens et transport collectif			
Déplacements /Missions /Réceptions			
Frais postaux et frais de			
Activités		Autres (préciser)	
		FSE	
		ACSE	
		FONJEP	
63 - IMPOTS ET TAXES	0,00	COLLECTIVITES TERRITORIALES	
Taxes sur les salaires			
Autres impôts et taxes			
64 - FRAIS DE PERSONNEL	14 520,00		
Salaires bruts	10 450,00		
Charges patronales	4 070,00	Département CST	9 000,00
		Communes : Ville de Trappes	9 920,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION	0,00	ORGANISMES SEMI-PUBLICS	
		Caisse d'Allocations Familiales	
		Autres (préciser)	
66 - CHARGES FINANCIERES	0,00		
Intérêts des emprunts		CCAS TRAPPES - Réussite éducative	
Autres charges financières			
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	75 - AUTRES PRODUITS GESTION	0,00
		Participation des adhérents	
		76 - PRODUITS FINANCIERS	0,00
68 - DOTATIONS	0,00		
Dotations aux amortissements		77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
Dotations aux provisions			
69 - IMPOTS SUR LES BENEFICES/	0,00	78 - REMISE SUR AMORTISSEMENT	0,00
00. AUTRES DEPENSES	0,00	79 - TRANSFERTS DE CHARGES	0,00
Aides aux associations			
TOTAL 1	22 920,00	TOTAL 1	22 920,00
Emplois des contributions volontaires		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL 2	0,00	TOTAL 2	0,00
TVA RECUPERABLE			
DEPENSE SUBVENTIONNABLE =	22 920,00		22 920,00



Actions de prévention et d'insertion pour les jeunes

N°04 : Emploi et Insertion pour les 16-25 ans

N°05 : Pass'jeunes Internet et nouvelles technologies

N°06 : Actions en direction des adolescents

N°07 : Fonds d'aide aux activités culturelles et sportives

N°08 : Participation des jeunes à la vie locale

N°09 : "Stages multi-activités" jeunes pendant les vacances scolaires

N°10 : Une semaine d'efforts pour réaliser ton projet



Fiche action n° 04

Territoire de Ville Nouvelle
Commune de Trappes

04. Emploi et insertion pour les 16-25 ans

Pilote : Conseil général : Territoire Ville Nouvelle Commune : Trappes Service Jeunesse	Chefs de projet : Commune : Sébastien ROLLAND Conseil général : Ramzi DALI
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Principaux éléments de constats :

- 70% des demandes des jeunes de 16 à 18 ans tournent autour de la formation continue et de l'alternance ;
- Souhait grandissant des jeunes de voir se développer des actions en direction de l'emploi et de la formation sous forme d'actions solides et pérennes ;
- Les établissements scolaires (collèges et lycées) s'inscrivent de plus en plus dans la mise en situation professionnelle pour des décrocheurs et donc sollicitent les services de la collectivité pour des stages.

Enjeux de l'action : Concourir à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.

Public prioritaire de l'action :

Les jeunes Trappistes âgés de 16 à 25 ans représentent environ 26% de la population de la ville. C'est pourquoi, le Point Information Jeunesse propose un accompagnement des jeunes par le biais d'actions diverses et variées.

Objectifs de l'action :

- Impulser et mettre en œuvre des actions qui encouragent le développement économique, social, professionnel et citoyen des jeunes ;
- Favoriser l'autonomie des jeunes (rédaction de leurs CV et des lettres de motivation, déplacements auprès des partenaires, en étant acteur de leurs recherches...) et leur insertion professionnelle (recherche d'employeur, de stage, de formation,...) ;
- Permettre le dialogue entre les jeunes et les pouvoirs publics (privilégier des échanges informels, organiser des débats thématiques, être à l'écoute...) en servant d'interface : informer, relayer, prévenir... ;
- Proposer des projets, des actions, concourant à répondre à l'attente de la population : valoriser des actions et les parcours des jeunes ;
- Créer des synergies avec les services et les partenaires (services municipaux, établissements scolaires, mission locale, associations, clubs de prévention spécialisés, habitants...) ;
- Promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes en permettant à de jeunes volontaires de « retourner » à l'école et de les amener sur un lieu de travail où ils trouveront, dans un centre approprié, formation et activité professionnelle.



Contrat Social de Territoire

Déroulement de l'action :

L'offre de service du secteur commence par une première prise en charge du jeune à l'accueil, afin d'identifier sa demande et de lui fournir, dans la mesure du possible, une réponse immédiate et appropriée. Il s'agira ensuite de l'orienter vers son interlocuteur privilégié.

L'équipe du Point Information Jeunesse : (Trois conseillers)

- **Propose** une gamme de **documentations** et **d'informations** riches et variées en matière de loisirs, logement, santé, scolarité, vie quotidienne, emploi, formation, fiche métier, accès aux droits autant au niveau local que départemental,
- **Dispense des appuis et conseils** aux projets scolaires, professionnels, humanitaires, avec mise à disposition d'outils informatiques,
- **Développe des temps d'informations collectives** sur des thématiques qui sont en rapport avec les préoccupations et les interrogations des jeunes (santé, emploi, économie solidaire, etc.),
- **Accompagne les jeunes** dans le parcours professionnel et scolaire : recherche de stages d'études ou professionnels, d'emplois, de jobs d'été etc. Les conseillères du pôle effectuent les entretiens individuels, afin de repérer les besoins, les difficultés pour ensuite essayer de débloquer la situation. Le pôle jeunesse constitue le premier maillon entre les jeunes et le service public. Il y a ici une mission d'écoute, de discrétion, de sensibilisation, d'orientation, et au cas échéant, un accompagnement personnalisé du jeune vers les organismes concernés.
- **Valorise** la réussite scolaire ou universitaire mais aussi des jeunes talents (sous la forme d'aide logistique, matérielle et de conseil, remise de distinctions).

Les dispositifs qui seront développés au sein du Point Information Jeunesse :

- « Réussir sa rentrée »

Ce dispositif permet d'accompagner les familles et les jeunes dans la recherche d'établissements scolaires ou d'organismes de formation. Ce travail s'effectue en lien avec les différents partenaires : Mission Locale, Pôle emploi, Centres d'Information et d'Orientation (CIO, CIOP), Education Nationale et le Réseau d'Education Prioritaire.

« Forum jobs d'été » et « Forum jobs étudiant »

Grâce au réseau du CIDJ, le Point Information Jeunesse informe et oriente les jeunes en difficulté d'insertion professionnelle comme ceux qui souhaitent simplement financer leurs études, à travers l'affichage d'emplois saisonniers à pourvoir auprès des entreprises locales ainsi qu'au sein des services de la ville. Ces deux événements se déroulent en avril et septembre. Ils visent à faciliter l'accès des jeunes à un maximum d'offres d'emploi et à rencontrer des recruteurs.

« Une semaine d'efforts pour financer son projet »

Développement d'un dispositif en direction des jeunes trappistes, en partenariat avec les bailleurs de la ville pour participer à des chantiers de remise en peinture lors des vacances. Ce dispositif permet l'accès à une première expérience professionnelle.

-« Projets J »

Ce dispositif favorise les initiatives des jeunes porteurs de projets. L'équipe intervient dans l'appui pédagogique, méthodologique, technique et financier. Ces projets peuvent être de nature professionnelle, solidaire, culturelle ou de loisir... En échange, les jeunes s'engagent à contribuer aux manifestations organisées par la ville (événementiels, fête de quartier, tournois divers etc.). Des séjours peuvent être mis en place de même que des actions de solidarité internationale. Il est à noter aussi que les différents dispositifs étatiques tels que « envie d'agir » sont des supports précieux pour ce type de dispositif.

-« Bourses d'étude à vocation professionnelle »



Contrat Social de Territoire

Ce dispositif aide les jeunes trappistes qui au cours de leur formation ou cursus scolaire ont à faire face à des frais importants liés soit au financement d'un stage obligatoire à l'étranger ou en province, soit à une formation onéreuse. En échange, les jeunes s'engagent à donner de leur temps dans les manifestations organisées par la ville (événementiels, fête de quartier, tournois divers etc.).

-« Soirée des réussites »

Cet événement festif vise à valoriser les jeunes trappistes ayant excellé dans une discipline : scolaire, sportive, culturelle, humanitaire.

Calendrier: 2012

Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :

En fonction des projets, personnel de la Ville de Trappes, intervenants extérieurs, prestataires de services.

Partenaires associés : Mission Locale, Pôle Emploi, la Cité des Métiers, Yvelines information Jeunesse, Centres d'Information et d'Orientation (CIO, CIOP), Conseil général des Yvelines, Education Nationale et avec le Réseau d'Education Prioritaire, Club de prévention, le Réseau santé, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), associations locales, le Comité Local pour le Logement des Jeunes, l'association des Jeunes Entrepreneurs de France, bailleurs... et l'ensemble des services municipaux internes.

Modalités d'évaluation

Indicateurs retenus

- Nombre de participants aux semaines thématiques ;
- Nombre et typologie des jeunes fréquentant l'équipement et le type de demandes ;
- Nombre de jeunes placés en stage ;
- Nombre de jeunes sortants du dispositif « Réussir sa rentrée » avec un contrat ou une école ;
- Nombre de jeunes ayant obtenu une Bourse à vocation professionnelle ;
- Nombre de projets jeunes présentés et type de projets soutenus ;
- Qualité du partenariat (entretien régulier avec les partenaires).

Date de validation: Juin 2012



CST Action n°04 : Emploi et insertion pour les 16-25 ans- Budget 2012

DEPENSES	montant	RECETTES	montant
60 - ACHATS (liés au projet)	16 580,00	70 - REMUNERATION DE SERVICES	0,00
Fournit. et matériel pédag.	1 500,00	Participation des usagers	
Eau - Gaz - Electricité	13 500,00	Autres prestations de service	
Fournitures de bureau ou d'entretien	1 100,00	Autres (à préciser)	
Alimentation	480,00		
61 - SERVICES EXTERNES	16 500,00	74 - SUBVENTION D'EXPLOITATION	255 080,00
Sous-traitance - prestations de services	16 000,00	ETAT	
Etudes et recherches		Mission Ville -CUCS	
Prime d'assurance		DDASS REAPY	
Documentation/Recherche	500,00		
Divers (colloque, séminaire...)			
62 - AUTRES SERVICES EXTERNES	32 000,00		
Transport de biens et transport collectif			
Déplacements /Missions /Réceptions			
Frais postaux et frais de	17 000,00		
achat soirée des réussites	15 000,00	Autres (préciser)	
		FSE	
		ACSE	
		FONJEP	
63 - IMPOTS ET TAXES	0,00	COLLECTIVITES TERRITORIALES	
Taxes sur les salaires			
Autres impôts et taxes			
64 - FRAIS DE PERSONNEL	190 000,00		
Salaires bruts	140 000,00		
Charges patronales	50 000,00	Département CST	185 000,00
		Communes : Ville de Trappes	70 080,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION	0,00	ORGANISMES SEMI-PUBLICS	
		Caisse d'Allocations Familiales	
		Autres (préciser)	
66 - CHARGES FINANCIERES	0,00		
Intérêts des emprunts		CCAS TRAPPES - Réussite éducative	
Autres charges financières			
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	75 - AUTRES PRODUITS GESTION	0,00
		Participation des adhérents	
		76 - PRODUITS FINANCIERS	0,00
68 - DOTATIONS	0,00		
Dotations aux amortissements		77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
Dotations aux provisions			
69 - IMPOTS SUR LES BENEFICES/	0,00	78 - REMISE SUR AMORTISSEMENT	0,00
00. AUTRES DEPENSES	0,00	79 - TRANSFERTS DE CHARGES	0,00
Aides aux associations			
TOTAL 1	255 080,00	TOTAL 1	255 080,00
Emplois des contributions volontaires		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL 2	0,00	TOTAL 2	0,00
TVA RECUPERABLE			
DEPENSE SUBVENTIONNABLE =	255 080,00		255 080,00



Fiche action n° 05

Territoire de Ville Nouvelle
Commune de Trappes

05. Pass' jeunes Internet et nouvelles technologies

Pilote : Conseil général : Territoire Ville Nouvelle Commune : Trappes Service jeunesse	Chefs de projet : Commune : Brice BAKOULOU Conseil général : Ramzi DALI
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Principaux éléments de constats :

- Beaucoup de jeunes trappistes n'ont pas encore accès aux outils multimédia. Ils sont pénalisés dans leur quotidien : inscriptions, gestion des rapports de stage, etc.
- Ils sont nombreux à avoir des micro-technicités (exemple : connaissance de facebook) mais ne maîtrisent pas le fonctionnement d'un PC et des logiciels de bases (textes et tableurs).

Enjeux de l'action :

Eviter la fracture numérique pour favoriser l'insertion des jeunes

Public prioritaire de l'action :

Les jeunes trappistes âgés de 11 à 17 ans, avec un accent mis sur ceux qui présentent des situations scolaires difficiles.

Objectifs de l'action :

- Vulgariser les technologies de l'Information et de la Communication en facilitant leur accès à tous.
- Accompagner le public dans la découverte de l'usage d'un ordinateur, d'internet et des usages divers des Techniques d'Informations et de Communications.
- Susciter chez les jeunes l'intérêt des TIC en les impliquant dans des projets à forte valeur ajoutée et ludiques.
- Informer les jeunes sur le bien fondé des TIC, sur les risques éventuels et sur leur évolution.
- Développer l'esprit d'analyse des jeunes, l'esprit d'équipe et le vivre ensemble par la mise en place de projets de groupe ou intergénérationnels.

Déroulement de l'action :

L'action pass' jeunes Internet et nouvelles technologies consiste à la mise en place d'ateliers et de projets multimédia à courts ou moyens termes pour les jeunes trappistes de 11 à 17 ans.

Les ateliers visent à initier les jeunes sur des thématiques informatiques précises sur des créneaux de 2h tandis que les projets multimédia intègrent sur une période plus longue l'initiation à plusieurs thématiques (traitement de texte, tableur, musique assistée par ordinateur, etc.) ou l'initiation puis le perfectionnement sur une thématique donnée (ex : atelier vidéo qui comprend la réalisation d'un story-board, la réalisation des scènes, le traitement des flux vidéos, le montage, etc.).



Contrat Social de Territoire

Afin de faciliter l'accès et l'usage des TIC, la Cyber-base a augmenté ses créneaux de libre service, offrant ainsi au public un total de 14h par semaine (dont une partie le samedi et le mercredi).

En 2011, en plus des ateliers TIC classiques, de nouveaux projets ont été mis en place à l'instar de l'atelier cinéma, robotiques et de la construction des bornes d'arcades en partenariat avec les Espaces Jeunes de la ville et le Point Information Jeunesse.

Calendrier : 2012

Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :

- Personnel : 3 animateurs multimédia et éventuellement le personnel des entités partenaires
- Matériel : Ordinateurs (24 postes public), imprimantes, caméscope numérique, appareil photo numérique, casque-micro, webcams, dictaphones, etc.
- Logiciels et matériel pédagogiques
- Supports numériques : CD et DVD de jeux, quiz pédagogiques, Sites Internet

Partenaires associés : Conseil général des Yvelines, Service Jeunesse, Associations locales, Centres socioculturels, Mission locale, Collèges, Ecole de la deuxième chance, Fondation Méquignon, etc.

Modalités d'évaluation

Indicateurs retenus

- Nombre de jeunes pour chaque action ou atelier
- Nombre de jeunes qui fréquentent ensuite la Cyber-base en accès libre ou sur une autre activité
- Quartier d'origine des jeunes
- Résultat des évaluations des jeunes à intervalle régulier : QCM pour évaluer le niveau d'apprentissage des jeunes
- Degré d'autonomie
- Qualité des supports produits quand il ya lieu

Date de validation: Juin 2012



CST Action n°05 Pass'Internet - Budget 2012

DEPENSES	montant	RECETTES	montant
60 - ACHATS (liés au projet)	4 450,00	70 - REMUNERATION DE SERVICES	300,00
Fournit. et matériel pédag.	3 300,00	Participation des usagers	300,00
Eau - Gaz - Electricité	1 000,00	Autres prestations de service	
Fournitures de bureau ou d'entretien	150,00	Autres (à préciser)	
Alimentation			
	0,00	74 - SUBVENTION D'EXPLOITATION	57 470,00
Sous-traitance - prestations de services		ETAT	
Etudes et recherches		Mission Ville -CUCS	5 000,00
Prime d'assurance		DDASS REAAPY	
Documentation/Recherche			
Divers (colloque, séminaire...)			
62 - AUTRES SERVICES EXTERNES	120,00		
Transport de biens et transport collectif			
Déplacements /Missions /Réceptions			
Frais postaux et frais de	120,00		
Activités		Autres (préciser)	
		FSE	
		ACSE	
		FONJEP	
63 - IMPOTS ET TAXES	0,00	COLLECTIVITES TERRITORIALES	
Taxes sur les salaires			
Autres impôts et taxes			
64 - FRAIS DE PERSONNEL	53 200,00		
Salaires bruts	40 000,00		
Charges patronales	13 200,00	Département CST	30 000,00
		Communes : Ville de Trappes	22 470,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION	0,00	ORGANISMES SEMI-PUBLICS	
		Caisse d'Allocations Familiales	
		Autres (préciser)	
66 - CHARGES FINANCIERES	0,00		
Intérêts des emprunts		CCAS TRAPPES - Réussite éducative	
Autres charges financières			
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	75 - AUTRES PRODUITS GESTION	0,00
		Participation des adhérents	
		76 - PRODUITS FINANCIERS	0,00
68 - DOTATIONS	0,00		
Dotations aux amortissements		77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
Dotations aux provisions			
69 - IMPOTS SUR LES BENEFICES/	0,00	78 - REMISE SUR AMORTISSEMENT	0,00
00. AUTRES DEPENSES	0,00	79 - TRANSFERTS DE CHARGES	0,00
Aides aux associations			
TOTAL 1	57 770,00	TOTAL 1	57 770,00
Emplois des contributions volontaires		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL 2	0,00	TOTAL 2	0,00
TVA RECUPERABLE			
DEPENSE SUBVENTIONNABLE =	57 770,00		57 770,00



Fiche action n° 06

Territoire de Ville Nouvelle
Commune de Trappes

06. Actions en direction des adolescents

Pilote :
Conseil général :
Territoire Ville Nouvelle

Commune :
Trappes
Service jeunesse

Chefs de projet :
Commune :
Véronique LEVY-MAFFEIS

Conseil général :
Ramzi DALI

Principaux éléments de constats :

- Nécessité d'accompagner les jeunes dans la construction d'une identité propre et d'un sens critique ;
- Nécessité de répondre aux attentes des jeunes et des familles en matière éducative et de loisirs hors temps scolaire.

Enjeux de l'action :

Accompagner les jeunes dans leur parcours.

Public prioritaire de l'action :

Jeunes âgés de 11 à 17 ans.

Objectifs de l'action :

- Susciter l'engagement et contribuer à la responsabilisation des jeunes afin qu'ils deviennent des citoyens éclairés ;
- Accompagner les jeunes vers un développement de leurs potentiels soit à travers des actions collectives soit en soutenant leurs initiatives individuelles ;
- Les accompagner vers l'acquisition des différents savoirs (savoir-être, savoir faire, savoir-devenir) ;
- Inciter les jeunes à l'éveil, à l'ouverture, aux différentes cultures à travers le processus de création et d'imagination ;
- Accompagner les parents, favoriser le dialogue et les échanges pour rechercher une meilleure implication dans les activités extra et périscolaires de leurs enfants ;
- Consolider et développer des actions collectives sur la ville ;
- Encourager la mixité, les échanges entre les jeunes ;
- Poursuivre le travail de partenariat et de transversalité avec l'ensemble des acteurs intervenants dans le champ socio-éducatif ;
- Mettre en place un plan de formation en interne.



Contrat Social de Territoire

A chaque périmètre scolaire correspond un espace Jeunes :

Secteur des Merisiers → Espace Jeunes Langevin (ouverture de cette nouvelle structure de 450 m² au dernier trimestre 2008) accueillant les jeunes résidant dans les squares des Merisiers, de la Boissière et de cité nouvelle. Le collège correspondant au périmètre scolaire est le collège Youri Gagarine.

Secteur Plaine de Neauphle → Espace Jeunes Anatole France (ouverture en novembre 2012), accueillant les jeunes du secteur majoritairement scolarisés au collège Gustave Courbet. Elle est située au cœur de la Plaine de Neauphle, à proximité de la Médiathèque Anatole France.

Secteur Village → L'Espace Jeunes « Le Village » accueille depuis le 23 novembre 2010 les jeunes résidant dans le secteur du centre ville, de Jean Macé, de Boubas, de Sand-Pergaud et Verlaine, Thorez et Farge.

Déroulement de l'action :

Les structures jeunesse proposent cette année 6 types d'actions :

1) Un accompagnement à la scolarité

Les séances ont lieu en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 17h à 19h.

Ces séances sont encadrées par des intervenants à la scolarité.

Elles ont pour objectifs :

- Accompagner les jeunes dans la réalisation de leur devoir ;
- Aider les enfants et les jeunes à acquérir des méthodes, à utiliser des approches susceptibles de faciliter l'accès aux savoirs ;
- Elargir leurs centres d'intérêts et valoriser leurs acquis ;
- Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

L'inscription est conditionnée par la rencontre entre la famille, le jeune, le référent à la scolarité et le directeur de l'espace jeune.

Pour chaque jeune, il a donc déterminé :

- le nombre de jours où il fréquentera cet atelier,
- la possibilité ou non que le jeune puisse après ses devoirs participer aux activités du centre,
- chaque rencontre a fait l'objet d'une signature d'un contrat d'engagement tripartite.

Les familles sont systématiquement informées si le jeune n'est pas présent ou s'il n'a pas son matériel.

Un stage de mobilisation pour le Brevet des Collèges est organisé aux vacances de printemps et un nouveau stage de mobilisation pour la rentrée des classes est organisé la dernière semaine d'août « cultive ta culture » en internat dans le Jura. Ces actions combinent des temps de révision, de méthodologie et de loisirs éducatifs (musée, activités scientifiques...).

2) L'accueil Libre

Les structures sont ouvertes au public en période scolaire les mardis, jeudis et vendredis de 16h à 19h, les mercredis de 13h à 19h et les samedis de 14h à 19h et pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 19h.



3) Un accompagnement aux initiatives collectives des jeunes

→ Cap Citoyen :

Ce projet vise à faire connaître les diverses institutions, faire comprendre aux jeunes l'importance de chacun dans la société. Cela se fera avec des rencontres entre les différents acteurs de proximité comme : la police nationale et municipale, les sapeurs-pompiers, les chauffeurs de bus et les contrôleurs, avec des juges et avocats pour enfant éducateurs de la P.J.J, bailleur social, les gardiens d'immeubles, et le comité de quartier.

Ces échanges permettront aux jeunes de prendre conscience des difficultés que rencontrent ces professionnels aux seins des quartiers de la ville.

Cela permettra aussi une meilleure communication entre ces professionnels et les jeunes.

→ Atelier Santé :

Ce projet a pour objectif de sensibiliser les jeunes à des grands thèmes de la santé :

- la vaccination,
- l'hygiène buccodentaire,
- l'hygiène,
- les relations garçons/filles,
- l'équilibre alimentaire à travers les piques niques.

Cela se matérialise par un atelier mensuel avec 15 jeunes, une mixité filles et garçons est prévue et encouragée.

→ Atelier Cuisine :

Des ateliers cuisinent sont organisés dans tous les espaces jeunes afin d'aborder l'équilibre alimentaire. Des recettes sont élaborées par les jeunes avec le concours d'une diététicienne. Ces ateliers ont aussi pour objectif d'élargir les connaissances culinaires des jeunes et de leurs faire mieux partager leurs différentes cultures.

→ Atelier des Marionnettes :

Un groupe de 5 jeunes filles ont eu envie de faire un spectacle de marionnettes pour les enfants des crèches de la ville. Pour cela, elles ont rencontré le personnel de la Petite Enfance afin de connaître le travail pédagogique en cours. C'est à ce titre, qu'elles ont élaboré un spectacle autour de Tchoupi.

4) Des ateliers éducatifs

Nous mettons en place cette année des ateliers cinéma, hip hop, boxe, manga... sur les périodes scolaires. Ces ateliers ont pour objectifs de permettre à des jeunes de s'initier à de nouvelles pratiques artistiques, culturelles ou sportives.

5) Les séjours

Les séjours constituent l'aboutissement des projets menés dans l'année. Ex : les jeunes ayant participé au projet « cap citoyen » pourront bénéficier d'un séjour « Visite des institutions à Strasbourg ».



Contrat Social de Territoire

6) Les colonies

32 places de séjours seront proposées aux jeunes âgés de 12 à 17 ans en France.

Les séjours ont pour objectifs :

- favoriser l'autonomie des jeunes, donc mise en place de nombreux circuits (découverte d'un territoire en utilisant les moyens de transports locaux) ou trek,
- favoriser la socialisation, exemple : séjour proposé par l'association le petit Prince « Bouge le monde ».

Calendrier : 2012

Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :

Locaux et Equipes des Espaces Jeunes (20 agents permanents et 9 accompagnants à la scolarité)
Durant les périodes de vacances scolaires, des vacataires sont recrutés afin de compléter les équipes permanentes.

Partenaires associés : Collèges, Lycées, Mission locale, Bailleurs, IPS, Maison de la justice et du Droit, Police municipale, autres services municipaux, Conseil général des Yvelines, etc.

Modalités d'évaluation

Indicateurs retenus

- fiches actions,
- projets pédagogiques,
- réunions de préparation, d'échanges,
- bilans quantitatifs et qualitatifs des actions.

Date de validation: Juin 2012



CST Action n°06 Actions en direction des adolescents - Budget 2012

DEPENSES	montant	RECETTES	montant
60 - ACHATS (liés au projet)	27 350,00	70 - REMUNERATION DE SERVICES	24 000,00
Fournit. et matériel pédag.	12 000,00	Participation des usagers	24 000,00
Eau - Gaz - Electricité-ménage	15 000,00	Autres prestations de service	
Fournitures de bureau ou d'entretien	350,00	Autres (à préciser)	
Alimentation			
61 - SERVICES EXTERNES	37 500,00	74 - SUBVENTION D'EXPLOITATION	502 350,00
Sous-traitance - prestations de services	37 000,00	ETAT	
Etudes et recherches		Mission Ville -CUCS	15 000,00
Prime d'assurance		DDASS REAPY	
Documentation/Recherche	500,00	DDCS	5 000,00
Divers (colloque, séminaire...)			
62 - AUTRES SERVICES EXTERNES	8 500,00		
Transport de biens et transport collectif	2 500,00		
Déplacements /Missions /Réceptions			
Frais postaux et frais de	6 000,00		
Activités		Autres (préciser)	
		FSE	
		ACSE	
		FONJEP	
63 - IMPOTS ET TAXES	0,00	COLLECTIVITES TERRITORIALES	
Taxes sur les salaires			
Autres impôts et taxes			
64 - FRAIS DE PERSONNEL	453 000,00		
Salaires bruts	336 000,00		
Charges patronales	117 000,00	Département CST	130 000,00
		Communes : Ville de Trappes	352 350,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION	0,00	ORGANISMES SEMI-PUBLICS	
		Caisse d'Allocations Familiales	
		Autres (préciser)	
66 - CHARGES FINANCIERES	0,00		
Intérêts des emprunts		CCAS TRAPPES - Réussite éducative	
Autres charges financières			
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	75 - AUTRES PRODUITS GESTION	0,00
		Participation des adhérents	
		76 - PRODUITS FINANCIERS	0,00
68 - DOTATIONS	0,00		
Dotations aux amortissements		77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
Dotations aux provisions			
69 - IMPOTS SUR LES BENEFICES/	0,00	78 - REMISE SUR AMORTISSEMENT	0,00
00. AUTRES DEPENSES	0,00	79 - TRANSFERTS DE CHARGES	0,00
Aides aux associations			
TOTAL 1	526 350,00	TOTAL 1	526 350,00
Emplois des contributions volontaires		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL 2	0,00	TOTAL 2	0,00
TVA RECUPERABLE			
DEPENSE SUBVENTIONNABLE =	526 350,00		526 350,00



Fiche action n° 07

Territoire de Ville Nouvelle
Commune de Trappes

07. Fonds d'Aide aux Activités Culturelles et Sportives

Pilote : Conseil général : Territoire Ville Nouvelle	Chefs de projet : Commune : Christian LE HIR
--------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------

Commune : Directeur Général Adjoint des Services	Conseil général : Ramzi DALI
------------------------------------------------------------	----------------------------------------

Principaux éléments de constats :

A Trappes, le revenu fiscal moyen par unité de consommation est de 13 974 € (11 902 € pour la ZUS) contre 26 065 € pour l'unité urbaine de Paris et la ville compte 42,3 % de ménage non imposable contre 27,9 % pour l'U.U Paris (source DGI/INSEE).

Enjeux de l'action :

L'accès aux loisirs des jeunes issues des familles populations les plus fragiles.

Public prioritaire de l'action :

Trappistes âgés de 11 à 16 ans.

Objectifs de l'action :

La commune a érigé en priorité la réussite éducative des enfants et des jeunes, notamment à travers la pratique d'activités culturelles et sportives leur permettant de s'épanouir avec une offre attractive et de qualité, mais plus généralement permettre l'accès à la culture et aux sports aux plus défavorisés.

Cette action est d'autant plus importante qu'elle permet à des adolescentes (en 2011, 57 % du public était féminin) de sortir de chez elles dans un contexte où la pratique d'activités par les jeunes filles n'est pas favorisée.

Le FAACS a pour objectifs de :

- favoriser l'égal accès de tous à la culture et au sport, utilisés comme vecteur d'intégration sociale et d'insertion des jeunes.
- promouvoir la participation d'un public jeune précarisé aux activités culturelles et sportives existantes sur le territoire de la commune.
- développer l'égal accès à tous des savoirs et renforcer l'éducation à la citoyenneté.
- Permettre pour des jeunes, issus des familles les plus défavorisées, de partir en vacances.



Contrat Social de Territoire

Déroulement de l'action :

Il existe à Trappes une offre importante et diversifiée d'activités, tant municipale qu'associative. Cette offre, même si elle est adaptée en termes de contenu, est insuffisamment utilisée par les habitants, et particulièrement par les jeunes, notamment pour des raisons financières. Et ce malgré le travail mené pour ajuster la politique tarifaire des services municipaux (11 tranches de quotient).

Trois aides cumulables sont mobilisables pour les jeunes dont les familles disposent d'un quotient familial allant jusqu'à 4 inclus.

- **Aide à l'adhésion aux structures municipales ou aux activités associatives.** Tarifs réduits aux activités Sport Académie, Arts plastiques et Ecole de musique et de danse. Remboursement par la ville aux associations des adhésions des usagers, avec un plafond d'environ 82 € et une prise en charge maximum de 80% du coût de l'adhésion.
- **Dotations vestimentaire** versée en direct par la ville aux usagers sur présentation d'un justificatif, et dans la limite de 41 €.
- **Aide à la location d'instruments de musique** à l'Ecole de musique et de Danse, avec une réduction de 50% du tarif pratiqué.

Depuis 2010, les "bons FAACS" ont été mis en place. Ils permettent ainsi d'éviter aux familles de devoir faire une avance de trésorerie sur l'aide à venir. Ainsi, le paiement de l'adhésion se fait par ces bons auprès des clubs sportifs (les bons viennent en réduction des sommes à payer); le remboursement aux clubs étant assuré rapidement par la Ville.

Un partenariat renforcé avec le Conseil général permettra de développer le dispositif en direction du public cible afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires.

Calendrier : 2012

Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :

Gestion et suivi des dossiers au niveau de trois secrétariats :

- Direction Générale Adjointe des Services de la ville.
- Service des sports.
- Ecole de Musique et de Danse.

A raison de 166 heures en moyenne sur l'année pour chacun des ces trois services.

Frais de matériel et de bureau pour la constitution des dossiers (300 en 2007).

Partenaires associés :

Conseil général des Yvelines

Associations sportives:

AFC78 (kick-boxing) ; AOT (notation) ; Afro Swing (Hip Hop) ; BCT (Judo, karate, taekwondo) ; EASQY (athlétisme) ; E C T (escrime) ; TEAM 78 (grappling) ; TPS (tennis) ; MTT (boxe thaï) ; ESCT SQY (basket) ; GCT (gymnastique) ; TBFS (boxe française) ; TSGT (twirling) ; TSQFC (football).

Services municipaux

Sport académie

Ateliers d'Arts Plastiques

Ecole de Musique et de Danse



Contrat Social de Territoire

Modalités d'évaluation

Indicateurs retenus

Nombre et typologie du public aidé :

- Nombre et typologie du public.
- Répartition dans les différentes activités.
- Quartiers d'origine des participants.
- Répartition par niveau de quotient familial.
- Augmentation du nombre des inscriptions des adolescents et des jeunes dans les activités municipales et associatives.
- Implication des associations dans le dispositif.

Date de validation: Juin 2012



CST Action n° 07 - FAACS Collégiens - Budget 2012

DEPENSES	montant	RECETTES	montant
60 - ACHATS (liés au projet)	0.00	70 - REMUNERATION DE SERVICES	0.00
Fournit. et matériel pédag.		Participation des usagers	
Eau - Gaz - Electricité		Autres prestations de service	
Fournitures de bureau ou d'entretien		Autres (à préciser)	
Alimentation			
61 - SERVICES EXTERNES	0.00	74 - SUBVENTION D'EXPLOITATION	16 300.00
Sous-traitance - prestations de services		ETAT	
Etudes et recherches		Mission Ville -CUCS	3 000,00
Prime d'assurance		DDASS REAAPY	
Documentation/Recherche			
Divers (colloque, séminaire...)			
62 - AUTRES SERVICES EXTERNES	0.00		
Transport de biens et transport collectif			
Déplacements /Missions /Réceptions			
Frais postaux et frais de			
Honoraires		Autres (préciser)	
		FSE	
		ACSE	
		FONJEP	
63 - IMPOTS ET TAXES	0.00	COLLECTIVITES TERRITORIALES	
Taxes sur les salaires			
Autres impôts et taxes			
64 - FRAIS DE PERSONNEL	4 300.00		
Salaires bruts	3 200,00		
Charges patronales	1 100,00	Département CST	7 500,00
		Communes : Ville de Trappes	5 800,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION	0.00	ORGANISMES SEMI-PUBLICS	
		Caisse d'Allocations Familiales	
		Autres (préciser)	
66 - CHARGES FINANCIERES	0.00		
Intérêts des emprunts		CCAS TRAPPES - Réussite éducative	
Autres charges financières			
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 000.00	75 - AUTRES PRODUITS GESTION	0.00
Aides au public en grande difficulté	12 000,00	Participation des adhérents	
		76 - PRODUITS FINANCIERS	0.00
68 - DOTATIONS	0.00		
Dotations aux amortissements		77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00
Dotations aux provisions			
69 - IMPOTS SUR LES BENEFICES/	0.00	78 - REMISE SUR AMORTISSEMENT	0.00
00. AUTRES DEPENSES	0,00	79 - TRANSFERTS DE CHARGES	0.00
Aides aux associations			
TOTAL 1	16 300.00	TOTAL 1	16 300.00
Emplois des contributions volontaires		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL 2	0.00	TOTAL 2	0.00
TVA RECUPERABLE			
DEPENSE SUBVENTIONNABLE =	16 300,00		16 300,00



Fiche action n° 08

Territoire de Ville Nouvelle
Commune de Trappes

08. Participation des jeunes à la vie locale

Pilote :
Conseil général :
Territoire Ville Nouvelle

Chefs de projet :
Commune :
C AGNE

Commune :
Service Jeunesse

Conseil général :
Ramzi DALI

Principaux éléments de constats :

- La tranche d'âge 11-17 ans est plus importante sur la ville (10 % de la population totale) qu'en France 8 %.
- Une volonté municipale forte d'impulser une réelle participation des habitants à la vie sociale locale et notamment chez les jeunes.

Enjeux de l'action :

Valoriser le rôle des jeunes dans la Cité et renforcer leur citoyenneté

Public prioritaire de l'action :

Jeunes de 11 à 16 ans.

Objectifs de l'action :

- Promouvoir la participation des jeunes à la vie sociale locale,
- Valoriser leurs initiatives citoyennes en leur permettant de mener des micros projets sur des thématiques de leur choix,
- Développer leurs compétences sociales et positiver leurs rapports avec les acteurs institutionnels.

Déroulement de l'action :

Le 18 novembre 2010, les jeunes, au sein des trois collèges de la ville de Trappes en Yvelines, ont élu leur Conseil des Jeunes. Composé de 24 jeunes **âgés de 11 à 15 ans**, le conseil compte 3 commissions (**Amélioration du cadre de vie, environnement et loisirs culturels et sportifs**).

Ces commissions se réunissent généralement une fois par semaine et définit ses actions et ses projets. Une fois par trimestre, les Jeunes Conseillers rencontrent les membres du Conseil municipal et présentent leurs idées, leurs actions, leurs projets.



Contrat Social de Territoire

Pour 2012, Les jeunes ont décidé de s'engager sur :

- La mise en place d'une journée de solidarité avec les personnes âgées,
- La mise en place d'une journée de sensibilisation aux personnes en situation de handicap,
- La réalisation d'un film diaporama sur les actions du conseil,
- La réalisation d'une enquête de satisfaction des «city stades implantés» dans la ville,
- La création d'un logo afin que les jeunes du conseil soient vus et reconnus de leurs pairs,
- L'organisation un tournoi inter structure de basket,
- L'installation de bornes de piles usagées dans les espaces jeunes,
- La participation à un concert/spectacle à la MERISE.

Au chapitre des visites et rencontres institutionnelles, le conseil a prévu de :

- Rencontrer Monsieur le Directeur Général des services de la mairie,
- Visiter le Sénat.

Par ailleurs, le Conseil a décidé de participer aux différentes manifestations culturelles et commémoratives de la Ville (cérémonies du 8 mai et du 11 novembre, le 40^{ème} anniversaire de la guerre d'Algérie etc.).

Au vu des nombreux projets encore en cours de développement et surtout de leur volonté de voir aboutir ces projets, le conseil, a demandé la prolongation de son mandat d'une année supplémentaire.

Calendrier : 2012

Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :

Des moyens humains :

- Trois animateurs des trois espaces jeunes de la Ville sont détachés pour l'animation et la vie des commissions. Ils sont garants de la dimension éducative et pédagogique de chacune des trois commissions. Ils animent les débats et suivent les projets dans leur quotidien. Ils sont garants du respect de la parole des jeunes, créent les conditions favorables à leurs actions, aident à la décision et posent les limites quand cela est nécessaire.
- Pour faire aboutir leurs projets ou approfondir leurs idées, les jeunes ont également besoin d'informations et de connaissances particulières. Dans ce cas, les jeunes par l'intermédiaire du responsable du Conseil peuvent faire appel aux membres des services, associations ou institutions partenaires. Les jeunes apprennent ainsi à chercher l'information là où elle est, tout en étant encadrés et accompagnés par l'animateur référent.

Des moyens matériels :

- Pour accompagner et soutenir les projets des Jeunes Conseillers, un ensemble de moyens matériels sont nécessaires : supports pédagogiques, et moyen de communication, utilisation de transports, alimentation...

Partenaires associés :

Les différents services de la ville les comités de quartiers, les associations sportives et culturelles, les trois collèges de la ville. Soutien du Conseil général des Yvelines et de la mission ville.



Contrat Social de Territoire

Modalités d'évaluation

Indicateurs retenus

- Nombre d'actions menées
- Nombre de participants aux actions
- Degré d'investissement et assiduité des jeunes pour l'organisation des actions
- Amélioration de la prise de parole en groupe

Date de validation: Juin 2012



CST Action n°08 Participation des jeunes à la vie locale- Budget 2012

DEPENSES	montant	RECETTES	montant
60 - ACHATS (liés au projet)	2 050,00	70 - REMUNERATION DE SERVICES	0,00
Fournit. et matériel pédag.	1 600,00	Participation des usagers	
Eau - Gaz - Electricité		Autres prestations de service	
Fournitures de bureau ou d'entretien		Autres (à préciser)	
Alimentation	450,00		
61 - SERVICES EXTERNES	3 790,00	74 - SUBVENTION D'EXPLOITATION	80 000,00
Sous-traitance - prestations de services	3 790,00	ETAT	
Etudes et recherches		Mission Ville -CUCS	10 000,00
Prime d'assurance		DDASS REAAPY	
Documentation/Recherche			
Divers (colloque, séminaire...)			
62 - AUTRES SERVICES EXTERNES	2 360,00		
Transport de biens et transport collectif			
Déplacements /Missions /Réceptions			
Frais postaux et frais de	960,00		
Activités		Autres (préciser)	
cotisation ANACEJ	1 400,00	FSE	
		ACSE	
		FONJEP	
63 - IMPOTS ET TAXES	0,00	COLLECTIVITES TERRITORIALES	
Taxes sur les salaires			
Autres impôts et taxes			
64 - FRAIS DE PERSONNEL	71 800,00		
Salaires bruts	53 000,00		
Charges patronales	18 800,00	Département CST	25 000,00
		Communes : Ville de Trappes	45 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION	0,00	ORGANISMES SEMI-PUBLICS	
		Caisse d'Allocations Familiales	
		Autres (préciser)	
66 - CHARGES FINANCIERES	0,00		
Intérêts des emprunts		CCAS TRAPPES - Réussite éducative	
Autres charges financières			
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	75 - AUTRES PRODUITS GESTION	0,00
		Participation des adhérents	
		76 - PRODUITS FINANCIERS	0,00
68 - DOTATIONS	0,00		
Dotations aux amortissements		77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
Dotations aux provisions			
69 - IMPOTS SUR LES BENEFICES/	0,00	78 - REMISE SUR AMORTISSEMENT	0,00
00. AUTRES DEPENSES	0,00	79 - TRANSFERTS DE CHARGES	0,00
Aides aux associations			
TOTAL 1	80 000,00	TOTAL 1	80 000,00
Emplois des contributions volontaires		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL 2	0,00	TOTAL 2	0,00
TVA RECUPERABLE			
DEPENSE SUBVENTIONNABLE =	80 000,00		80 000,00



Fiche action n° 09

Territoire de Ville Nouvelle
Commune de Trappes

09. « Stages multi activités» Jeunes pendant les vacances scolaires

Pilote :

Conseil général :

Territoire Ville Nouvelle

Chefs de projet :

Commune :

Véronique LEVY MAFFEIS

Commune :

Service jeunesse

Conseil général :

Ramzi DALI

Principaux éléments de constats :

- Attentes des parents sur un mode de «garde» intéressant les ados,
- Attente d'une offre de loisirs variée (sportifs, culturels et loisirs).

Enjeux de l'action :

Favoriser l'accès au sport et aux loisirs en dehors des périodes scolaires.

Public prioritaire de l'action :

Jeunes collégiens et lycéens de 11 à 17 ans.

Objectifs de l'action :

La Ville de Trappes développe de nombreuses activités sportives, culturelles et de loisirs. Les derniers éléments de diagnostic mettent à jour qu'il n'est pas toujours aisé pour les jeunes de connaître la diversité de l'offre et de bénéficier d'activités variées au cours d'une semaine.

En effet, les jeunes, s'ils veulent s'initier à une discipline sportive, doivent s'adresser au service des Sports, une activité artistique au Service Culturel ou participer à des activités ludiques au service Jeunesse.

L'objectif de ces temps d'animation est d'offrir dans un même lieu une série d'activités aux jeunes collégiens et lycéens de 11 à 17 ans pendant les vacances scolaires.

Objectifs opérationnels :

- Permettre aux jeunes d'accéder à un espace d'animation qui leur permette de découvrir de nouvelles disciplines artistiques, sportives et de loisirs,
- Amener les jeunes à s'inscrire à des activités dans la durée,
- Créer du lien à travers les activités entre des jeunes des différents quartiers pour sortir des logiques de sectorisation spatiale,
- Lutter contre le désœuvrement des jeunes,
- Susciter l'envie de participer aux actions de la ville et de s'impliquer dans la vie locale.



Contrat Social de Territoire

Déroulement de l'action :

La ville propose pour les vacances scolaires des stages multi activités. L'inscription préalable est obligatoire. Les jeunes choisissent alors un stage (avec différentes activités) en fonction de leur préférence. L'idée étant de leur faire bénéficier d'une offre d'activités variées les amenant à en découvrir de nouvelles.

Ainsi, les jeunes sont accueillis de 9h30 jusqu'à 12h puis de 13h45 à 17 h. les lundis, mardis (matin), mercredis et vendredis.

Deux sorties sont organisées le mardi après midi et le jeudi, à la journée.

En 2012 la ville proposera ces stages sur les vacances :

- d'hiver (1 semaine)
- de Printemps une semaine thématique en 2012 sur « DÉFI NATURE »
- d'été (7 semaines)
- de Toussaint : une semaine thématique en 2012 autour de la découverte culturelle
- de Noël (1 semaine)

Le stage de l'été aura lieu en marge de l'opération "la plage s'invite à Trappes". Comme les années précédentes, Le Club ados sera ouvert pendant toute la durée de « la Plage s'invite à Trappes ». Il sera le lieu de rassemblement de tous les dispositifs (sorties et animations portés par le service Jeunesse durant l'été). Une équipe d'animation proposera aux jeunes des activités dédiées sur un espace réservé, convivial et équipé de plus de 400m² du lundi au vendredi.

L'accès au club ados est gratuit, une inscription préalable est nécessaire (autorisation parentale et fiche sanitaire). Le règlement des sorties et des stages se fera au moyen de coupons achetés en régie ou à la piscine.

Cet été, **10 stages** seront organisés au sein du « club ados ». Ainsi, les plus âgés auront la possibilité de s'inscrire aux stages de : «Initiation au code de la route et karting», « Passe ton brevet de secourisme : « PSC1 », « Cinéma » : Réalise un film sous l'encadrement de l'Agence 202.

Quant aux collégiens et lycéens, les stages suivant vont leur être proposé : Découvertes culturelles, stage 2 roues, stage équestre, stage nautique cinéma et énigmes et rallyes culturels.

Aussi, une **vingtaine de sorties** seront proposées aux jeunes :

Yvelines Campus en juillet, 2 sorties à la mer « Ouistreham » en partenariat avec le club pré-ados, sorties dans les bases de Loisirs d'Ile-de-France et au parc Astérix, découvertes culturelles dans la région, visite du Musée vivant du cheval à Chantilly, ballades en VTT dans le secteur. Ils devront donc amener un pique-nique.

Calendrier : 2012

Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :

Personnel de la ville, équipements sportifs et culturels municipaux.

Partenaires associés :

Prestataires et partenaires extérieurs : «Black blanc Beur», «Marmite FM», «Déclat théâtre », « Base de loisirs de l'Ile de France », « associations » Conseil général des Yvelines (Yvelines campus), Services municipaux.



Contrat Social de Territoire

Modalités d'évaluation

Indicateurs retenus

Bilan quantitatif :

- Nombre de jeunes accueillis,
- Mixité géographique,
- Répartition filles/garçons.
- Nombre de jeunes à Yvelines Campus

Bilan qualitatif :

- Comportements,
- Adhésion des jeunes.

Date de validation: Juin 2012



CST Action n°09 - Stages multi-activités Jeunes pendant les vacances scolaires

DEPENSES	montant	RECETTES	montant
60 - ACHATS (liés au projet)	16 100,00	70 - REMUNERATION DE SERVICES	10 000,00
Fournit. et matériel pédag.	11 700,00	Participation des usagers	10 000,00
Eau - Gaz - Electricité		Autres prestations de service	
Fournitures de bureau ou d'entretien	400,00	Autres (à préciser)	
Alimentation	4 000,00		
61 - SERVICES EXTERNES	24 000,00	74 - SUBVENTION D'EXPLOITATION	280 100,00
Sous-traitance - prestations de services	24 000,00	ETAT	
Etudes et recherches		Mission Ville -CUCS	
Prime d'assurance		DDASS REAAPY	
Documentation/Recherche			
Divers (colloque, séminaire...)			
62 - AUTRES SERVICES EXTERNES	12 000,00		
Transport de biens et transport collectif	9 800,00		
Déplacements /Missions /Réceptions			
Frais postaux et frais de	2 200,00		
Activités		Autres (préciser)	
		FSE	
		ACSE	
		FONJEP	
63 - IMPOTS ET TAXES	0,00	COLLECTIVITES TERRITORIALES	
Taxes sur les salaires			
Autres impôts et taxes			
64 - FRAIS DE PERSONNEL	238 000,00		
Salaires bruts	175 000,00		
Charges patronales	63 000,00	Département CST	90 000,00
		Communes : Ville de Trappes	123 100,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION	0,00	ORGANISMES SEMI-PUBLICS	
		Caisse d'Allocations Familiales	67 000,00
		Autres (préciser)	
66 - CHARGES FINANCIERES	0,00		
Intérêts des emprunts		CCAS TRAPPES - Réussite éducative	
Autres charges financières			
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	75 - AUTRES PRODUITS GESTION	0,00
		Participation des adhérents	
		76 - PRODUITS FINANCIERS	0,00
68 - DOTATIONS	0,00		
Dotations aux amortissements		77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
Dotations aux provisions			
69 - IMPOTS SUR LES BENEFICES/	0,00	78 - REMISE SUR AMORTISSEMENT	0,00
00. AUTRES DEPENSES	0,00	79 - TRANSFERTS DE CHARGES	0,00
Aides aux associations			
TOTAL 1	290 100,00	TOTAL 1	290 100,00
Emplois des contributions volontaires		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL 2	0,00	TOTAL 2	0,00
TVA RECUPERABLE			
DEPENSE SUBVENTIONNABLE =	290 100,00		290 100,00



Fiche action n° 10

Territoire de Ville Nouvelle
Commune de Trappes

10. Une semaine d'efforts pour réaliser ton projet – 2012

Pilote :
Conseil général :
Territoire Ville Nouvelle

Chefs de projet :
Commune :
Quentin NORMAND

Commune :
Ville de Trappes, services
jeunesse et DSU

Conseil général :
Ramzi DALI

Principaux éléments de constats :

- Un programme de rénovation urbaine bien avancé ;
- Un dispositif de gestion urbaine de proximité important au service de la qualité de vie offerte aux habitants qui œuvre à pérenniser les investissements réalisés ;
- Une convention de développement social dans laquelle les bailleurs et la Ville s'engagent à développer les actions concourant à l'amélioration du cadre de vie et au respect des espaces communs ;
- Une population jeune importante, avec de réelles difficultés à avoir une 1^{ère} expérience professionnelle (les 18 – 24 ans représente 11 % des Trappistes).

Enjeux de l'action :

Valoriser les potentialités et les capacités des jeunes comme outil d'insertion sociale et professionnelle.

Public prioritaire de l'action :

20 jeunes trappistes âgés de 16 à 25 ans (priorité donnée aux jeunes sans expérience professionnelle et en fonction de la pertinence du projet présenté).

Objectifs de l'action :

- Permettre à des jeunes d'avoir accès à une première expérience professionnelle.
- Rendre les jeunes acteurs de l'amélioration de leur cadre de vie.
- Soutenir les jeunes dans la réalisation de leurs projets.

Déroulement de l'action :

Il ne s'agit ni de chantiers jeunes ni de chantier insertion, mais de chantier de remise en peinture, destinés aider des jeunes à acquérir une 1^{ère} expérience professionnelle et à financer un projet.

Organisation de 4 chantiers :



Contrat Social de Territoire

- Pour Valophis-Sarepa : la remise en peinture de 24 porches du square Paul Langevin.
Chantier de 2 semaines aux vacances de Pâques pour 6 jeunes soit 3 jeunes par semaine.
- Pour France Habitation : peinture barreaudages escaliers des 9-11-13 square George Sand (finition du chantier insertion).
Chantier de 5 jours aux vacances de Pâques pour 2 jeunes.
- Pour I3F : remise en état et peinture des paliers du 1 Pergaud (6 niveaux).
Chantier de 3 semaines début juillet pour 9 jeunes (3 jeunes par semaine).
- Pour la Ville : Remise en peinture de l'école Curie.
Chantier de 5 jours début juillet pour 3 jeunes.

L'encadrement technique est assuré par l'association d'insertion BATTIVIE.

La communication auprès des jeunes a été faite via un affichage dans les équipements municipaux et relayée par la Mission Locale et les bailleurs concernés.

Le forum des jobs a permis également de diffuser cette information.

Le point information jeunesse (PIJ) recueille les candidatures. Ces dernières sont examinées par un comité de sélection (Ville, bailleur, mission locale) qui se base sur les critères suivants :

- Au moins 50% de jeunes issus du patrimoine des bailleurs partenaires,
- Priorité à la 1ère expérience professionnelle,
- Priorité aux projets citoyens.

Deux comités de sélection (bailleurs, ville, mission locale) se sont réunis en mars et en mai pour choisir les candidats. 20 candidats ont été retenus (sur plus de 150 candidatures) issus des l'ensemble du territoire communale avec une mixité filles garçons.

Les jeunes non retenus recevront un courrier les invitant à une réunion d'information avec le PIJ et la Mission Locale afin de les informer des différents dispositifs à leur disposition. Un certain nombre de projets concernait le passage du permis de conduire, ceux-ci seront naturellement informés du dispositif "permis d'agir" du Conseil général.

Les jeunes ne pouvant se rendre disponibles pourront être reçu individuellement s'ils le souhaitent.

Calendrier : 2012

Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :

- Prestation de service avec une association d'insertion pour l'organisation de 4 chantiers.
- Communication.
- Mise à disposition d'un animateur du service jeunesse de la Ville le temps des chantiers.

Partenaires associés :



Contrat Social de Territoire

Les bailleurs I3F, VALOPHIS SERAPE et France habitation financent une partie de cette action (cout des matériaux, encadrement technique).

La MLSQYE relaye l'information, participe à la sélection des jeunes ...

L'Etat : financement.

La Ville de Trappes en Yvelines : financement, organisation, communication, mise à disposition d'un animateur le temps des chantiers.

Le Conseil général des Yvelines.

Modalités d'évaluation

Indicateurs retenus

- Nombre de candidatures reçues
- Qualité du travail effectué
- Retour des encadrants sur le comportement des jeunes
- A plus long terme, tenue dans le temps des travaux réalisés (diminution du vandalisme)

Date de validation: Juin 2012



CST Action n° 10 - Une semaine d'effort pour réaliser ton projet - Budget 2012

DEPENSES	montant	RECETTES	montant
60 - ACHATS (liés au projet)	2 875,00	70 - REMUNERATION DE SERVICES	0,00
Fournit. et matériel pédag.		Participation des usagers	
Eau - Gaz - Electricité		Autres prestations de service	
Achats matériaux chantier Ville	2 800,00	Autres (à préciser)	
Alimentation	75,00		
61 - SERVICES EXTERNES	9 300,00	74 - SUBVENTION D'EXPLOITATION	15 855,00
Prestations de services - chantier ville	1 300,00	ETAT	
Presta de portage salarial des jeunes	8 000,00	Mission Ville -CUCS	5 000,00
Prime d'assurance		DDASS REAAPY	
Documentation/Recherche			
Divers (colloque, séminaire...)			
62 - AUTRES SERVICES EXTERNES	0,00		
Transport de biens et transport collectif			
Déplacements /Missions /Réceptions			
Frais postaux et frais de			
Activités		Autres (préciser)	
		FSE	
		ACSE	
		FONJEP	
63 - IMPOTS ET TAXES	0,00	COLLECTIVITES TERRITORIALES	
Taxes sur les salaires			
Autres impôts et taxes			
64 - FRAIS DE PERSONNEL	3 680,00		
Salaires bruts	2 690,00		
Charges patronales	990,00	Département CST	5 000,00
		Communes : Ville de Trappes	5 855,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION	0,00	ORGANISMES SEMI-PUBLICS	
		Caisse d'Allocations Familiales	
		Autres (préciser)	
66 - CHARGES FINANCIERES	0,00		
Intérêts des emprunts		CCAS TRAPPES - Réussite éducative	
Autres charges financières			
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	75 - AUTRES PRODUITS GESTION	0,00
		Participation des adhérents	
		76 - PRODUITS FINANCIERS	0,00
68 - DOTATIONS	0,00		
Dotations aux amortissements		77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
Dotations aux provisions			
69 - IMPOTS SUR LES BENEFICES/	0,00	78 - REMISE SUR AMORTISSEMENT	0,00
00. AUTRES DEPENSES	0,00	79 - TRANSFERTS DE CHARGES	0,00
Aides aux associations			
TOTAL 1	15 855,00	TOTAL 1	15 855,00
Emplois des contributions volontaires		Contributions volontaires en nature	
Achat mat+encadr chantier I3F	30 400,00	Bailleur I3F	30 400,00
Achat mat+encadr chantier chantier FH	1 300,00	Bailleur FH	1 300,00
Achat mat+encadr chantierValophis	5 800,00	Bailleur VALOPHIS	5 800,00
TOTAL 2	37 500,00	TOTAL 2	37 500,00
TVA RECUPERABLE			
DEPENSE SUBVENTIONNABLE =	15 855,00		15 855,00



Yvelines
Conseil général

Contrat Social de Territoire



Actions d'accompagnement de la rénovation urbaine

N°11 : Atelier ville

N°12 : Accompagnement humain de la rénovation urbaine



Fiche action n° 11

Territoire de Ville Nouvelle
Commune de Trappes

11. Atelier ville

Pilote :

Conseil général :

Territoire Ville Nouvelle

Chefs de projet :

Commune :

Serge COUPRY

Commune :

Service Culture

Conseil général :

Ramzi DALI

Principaux éléments de constats :

- Une ville en pleine transformation urbaine impliquant de nouveaux modes de fonctionnement.
- Une partie des habitants peu mobile, qui peine à sortir de son square.
- Une importante population primo-arrivante pour laquelle il est nécessaire d'apprendre à "utiliser sa ville".

Enjeux de l'action :

Parvenir à une meilleure appropriation de l'environnement.

Public prioritaire de l'action :

Jeunes.

Objectifs de l'action :

- Permettre aux jeunes d'apprendre à connaître Trappes dans toutes ses dimensions (historiques, géographiques, urbanistiques, économiques...).
- Sensibiliser à la connaissance de la ville pour la redécouvrir différemment, appréhender les logiques d'urbanisation et de développement, s'ouvrir à l'environnement proche. Cet exercice ayant pour objectif naturel au final de la faire encore mieux respecter.
- Ouvrir au public des ateliers sociolinguistiques, leur permettant, de développer leur connaissance de la Ville au moyen d'un outil concret et pragmatique.

Déroulement de l'action :

Dans un lieu spécifiquement aménagé, les groupes sont accueillis pour 4 ou 5 séances d'une demi-journée. Des spécialistes (urbaniste, architecte et historien) :

- exposent les grandes étapes de l'histoire de la ville, du Moyen-âge à la construction de la ville nouvelle,
- positionnent la ville dans son environnement géographique, dans le département, la région, le pays,
- font découvrir les différents équipements (administratifs, culturels, sportifs, techniques...), l'environnement économique, les différents quartiers d'habitation,
- expliquent l'évolution actuelle de la ville, les grands projets dans lesquels elle s'insère,
- sensibilisent au respect de la Ville (environnement / dégradations) en présentant les notions de base de l'urbanisme.



Contrat Social de Territoire

Calendrier : 2012
Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action : Un lieu spécifiquement dédié et aménagé pour la mise en œuvre et le développement de l'action.
Partenaires associés : Comités de quartier, Education Nationale, Conseil général des Yvelines, les ateliers sociolinguistiques
Modalités d'évaluation Indicateurs retenus <ul style="list-style-type: none">- Nombre de jeunes participants aux ateliers en temps scolaire.- Réalisation d'une maquette par les scolaires montrant la compréhension des notions apprises.- Création de module pour les adultes + fréquentation de ces séances.
Date de validation: Juin 2012



CST Action n° 11 - Atelier ville - Budget 2012

DEPENSES	montant	RECETTES	montant
60 - ACHATS (liés au projet)	1 000,00	70 - REMUNERATION DE SERVICES	0,00
Fournit. et matériel pédag.		Participation des usagers	
Eau - Gaz - Electricité		Autres prestations de service	
Fournitures de bureau ou d'entretien	1 000,00	Autres (à préciser)	
Alimentation			
61 - SERVICES EXTERNES	0,00	74 - SUBVENTION D'EXPLOITATION	95 600,00
Sous-traitance - prestations de services		ETAT	
Etudes et recherches		Mission Ville -CUCS	
Prime d'assurance		DDASS REAAPY	
Documentation/Recherche			
Divers (colloque, séminaire...)			
62 - AUTRES SERVICES EXTERNES	36 600,00		
Transport de biens et transport collectif	400,00		
Déplacements /Missions /Réceptions			
Frais postaux et frais de			
Honoraires	36 200,00	Autres (préciser)	
		FSE	
		ACSE	
		FONJEP	
63 - IMPOTS ET TAXES	0,00	COLLECTIVITES TERRITORIALES	
Taxes sur les salaires			
Autres impôts et taxes			
64 - FRAIS DE PERSONNEL	58 000,00		
Salaires bruts	46 000,00		
Charges patronales	12 000,00	Département CST	45 000,00
		Communes : Ville de Trappes	50 600,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION	0,00	ORGANISMES SEMI-PUBLICS	
		Caisse d'Allocations Familiales	
		Autres (préciser)	
66 - CHARGES FINANCIERES	0,00		
Intérêts des emprunts		CCAS TRAPPES - Réussite éducative	
Autres charges financières			
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	75 - AUTRES PRODUITS GESTION	0,00
		Participation des adhérents	
		76 - PRODUITS FINANCIERS	0,00
68 - DOTATIONS	0,00		
Dotations aux amortissements		77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
Dotations aux provisions			
69 - IMPOTS SUR LES BENEFICES/	0,00	78 - REMISE SUR AMORTISSEMENT	0,00
00. AUTRES DEPENSES	0,00	79 - TRANSFERTS DE CHARGES	0,00
Aides aux associations			
TOTAL 1	95 600,00	TOTAL 1	95 600,00
Emplois des contributions volontaires		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL 2	0,00	TOTAL 2	0,00
TVA RECUPERABLE			
DEPENSE SUBVENTIONNABLE =	95 600,00		95 600,00



Fiche action n° 12

Territoire de Ville Nouvelle
Commune de Trappes

12. Accompagnement humain de la rénovation urbaine

Pilote : Conseil général : Territoire Ville Nouvelle	Chefs de projet : Commune : Quentin NORMAND
Commune : Service Développement social urbain	Conseil général : Ramzi DALI

Principaux éléments de constats :

- Une ville en pleine transformation urbaine ;
- Une convention de gestion urbaine de proximité qui œuvre depuis 2008 à pérenniser les investissements réalisés et offrir un cadre de vie de qualité aux trappistes.
- Un fort partenariat Ville-bailleurs autour d'une convention de développement social, volet humain de la GUP pour la mise en œuvre d'action en lien avec le logement et le respect du cadre de vie.

Enjeux de l'action :

Accompagner le changement et l'appropriation des mutations urbaines ?

Public prioritaire de l'action :

L'ensemble des habitants de la ZUS et du périmètre d'intervention de la convention de renouvellement urbain.

Objectifs de l'action :

Trappes est engagée dans une vaste démarche de rénovation urbaine qui génère un changement des modes d'appropriation des espaces par les habitants.

La résidentialisation, le désenclavement des quartiers, la mise en place de la collecte sélective, la création d'espaces collectifs nouveaux engendrent des changements d'usage qui doivent être accompagnés si l'on veut pérenniser les importants investissements consentis dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine.

Il s'agit donc de mutualiser les interventions des différents maîtres d'ouvrage (12 bailleurs, la CASQY, la commune) en associant étroitement les habitants afin de proposer une gestion de proximité la plus adaptée possible aux particularités des sites et aux usages des habitants.

La diversité des parcs locatifs sociaux nous conduisent à mettre en cohérence et à optimiser la réponse publique et privée pour une meilleure qualité de service rendu aux habitants.

Par ailleurs, la transformation urbaine et les nouveaux modes de gestion qu'elle induit nécessitent de constituer des relais forts parmi les habitants, afin de favoriser une gestion adaptée.



Contrat Social de Territoire

La prise en compte de la parole des habitants nécessite qu'élus et techniciens débattent avec des citoyens formés aux enjeux locaux afin que ces derniers s'insèrent dans de réels processus de décisions. Dans ce contexte, les comités de quartiers constituent les interlocuteurs privilégiés de la commune.

Déroulement de l'action :

- Elaborer un diagnostic des difficultés de chaque site et faire régulièrement l'inventaire des dysfonctionnements au cours de visites de terrain en associant étroitement les partenaires.
- Harmoniser les modalités d'intervention des différents acteurs locaux, en s'appuyant sur les remarques des habitants du quartier.
- Proposer des aménagements adaptés en fonction des problématiques recensées.
- Evaluer, avec les habitants et notamment les comités de quartier, l'impact des modalités d'intervention et les ajuster tant que de besoin.

Cette démarche ne peut se réaliser que si un interlocuteur est garant d'un cadre de travail collectif permettant de comprendre et d'harmoniser les pratiques, de constater les écarts irréductibles et d'en tenir compte collectivement, de mutualiser les bonnes pratiques qui sont validées par les habitants.

Mais ce travail, doit désormais se développer sur une nouvelle approche, plus pratique, plus concrète en direction des habitants. Ainsi, la convention de développement social que la ville a signé à l'été 2011 avec l'ensemble des bailleurs intervenant sur le territoire communal, s'attache à mettre en œuvre des actions autour des thématiques du cadre de vie, du budget et du lien social.

Le volet lien social se met en place par la valorisation des actions communes engagées et se renforce via une meilleure coordination des acteurs (exemple de la fête des voisins).

Le volet cadre de vie et respect des espaces communs s'anime sous la forme de nouvelle formule de réunion d'accueil des nouveaux habitants et de visites de courtoisie organisées par les bailleurs. Ces nouvelles actions sont les fruits d'une réflexion collective (ville/bailleur) où chacun apporte ses problématiques et travaille à la formulation d'actions (par exemple les projets de "semaines de la propreté").

Il s'agit de mettre en place des actions concrètes qui permettent une meilleure appropriation et un meilleur usage du logement des parties communes et des espaces publics.

La maîtrise des charges liées au logement reste à aborder avec un objectif double, environnemental (approche économies d'énergie) et prévention précoce des impayés de loyer.

Un travail sur les droits et devoirs du locataire et sur l'entretien du logement permettra de développer l'appropriation du cadre de vie.

Ce partenariat renforcé est également facilitateur pour la mise en place d'une veille sociale qui permettra, notamment aux agents de proximité des bailleurs, une meilleure connaissance des différents dispositifs mis en place sur la ville pour informer et aider les locataires en difficulté, en situation d'isolement...

Calendrier : 2012



Contrat Social de Territoire

Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :

- Moyens humains : responsable du DSU, chargée de mission démocratie locale, agent de vigilance GUP, comités de quartier, chargée de mission GIP-RU, personnel des centres socioculturels, des services techniques.
- Moyens techniques : outils de veille et de contrôle, visites de quartiers, groupe de travail thématique pour la mise en œuvre de la convention de développement social..

Partenaires associés :

Les bailleurs sociaux, les Comités de quartier, amicales de locataire, services municipaux, GIP RU, Communauté d'agglomération, le service d'action sociale du Conseil général, le CCAS, l'ALME, le PSP et tous partenaires pertinents.

Modalités d'évaluation

Indicateurs retenus

- Nombre de fiches de suivi élaborées suite aux visites de quartier.
- Délais de réponse aux acteurs locaux.
- Diminution du nombre de relances effectuées auprès des maîtres d'ouvrage.
- Réduction des dégradations.
- Changement d'image du quartier (propreté, entretien des parties communes, maintenance des équipements...)

Date de validation: Juin 2012



CST Action n°12 - Accompagnement humain de la rénovation urbaine - Budget 2012

DEPENSES	montant	RECETTES	montant
60 - ACHATS (liés au projet)	0.00	70 - REMUNERATION DE SERVICES	0.00
Fournit. et matériel pédag.		Participation des usagers	
Eau - Gaz - Electricité		Autres prestations de service	
Fournitures de bureau ou d'entretien		Autres (à préciser)	
Alimentation			
61 - SERVICES EXTERNES	0.00	74 - SUBVENTION D'EXPLOITATION	87 500.00
Sous-traitance - prestations de services		ETAT	
Etudes et recherches		Mission Ville -CUCS	
Prime d'assurance		DDASS REAAPY	
Documentation/Recherche			
Divers (colloque, séminaire...)			
62 - AUTRES SERVICES EXTERNES	0.00		
Transport de biens et transport collectif			
Déplacements /Missions /Réceptions			
Frais postaux et frais de			
Activités		Autres (préciser)	
		FSE	
		ACSE	
		FONJEP	
63 - IMPOTS ET TAXES	0.00	COLLECTIVITES TERRITORIALES	
Taxes sur les salaires			
Autres impôts et taxes			
64 - FRAIS DE PERSONNEL	87 500.00		
Salaires bruts	63 000,00		
Charges patronales	24 500,00	Département CST	40 000,00
		Communes : Ville de Trappes	47 500,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION	0.00	ORGANISMES SEMI-PUBLICS	
		Caisse d'Allocations Familiales	
		Autres (préciser)	
66 - CHARGES FINANCIERES	0.00		
Intérêts des emprunts		CCAS TRAPPES - Réussite éducative	
Autres charges financières			
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0.00	75 - AUTRES PRODUITS GESTION	0.00
		Participation des adhérents	
		76 - PRODUITS FINANCIERS	0.00
68 - DOTATIONS	0.00		
Dotations aux amortissements		77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00
Dotations aux provisions			
69 - IMPOTS SUR LES BENEFICES/	0.00	78 - REMISE SUR AMORTISSEMENT	0.00
00. AUTRES DEPENSES	0,00	79 - TRANSFERTS DE CHARGES	0.00
Aides aux associations			
TOTAL 1	87 500.00	TOTAL 1	87 500.00
Emplois des contributions volontaires		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL 2	0.00	TOTAL 2	0.00
TVA RECUPERABLE			
DEPENSE SUBVENTIONNABLE =	87 500,00		87 500,00



Contrat Social de Territoire

Contrat Social de Territoire de Trappes 2012
Tableau financier

						2012			
						Conseil général		Ville	
Thématique	Titre de la fiche action	Partenaires associés	Budget de la Direction	Autre financement envisagé	coût annuel estimé de l'action	Montant en €	%	Montant en €	%
Actions de soutien à la parentalité et de soutien aux familles	Soutien à la fonction de parents d'adolescents	La Maison des parents	DTAS		39 214 €	8 500 €	21,7%	30 714 €	78,3%
	Prévention précoce: accompagner la relation mère / enfant	La ludothèque Le centre socioculturel Luxereau	DTAS	Mission ville: 8 000€	180 000 €	85 000 €	47,2%	87 000 €	48,3%
	Socialisation du nourrisson et du jeune enfant		DTAS	REAAPY: 4 000€	22 920 €	9 000 €	39,3%	9 920 €	43,3%
Actions de prévention et d'insertion pour les jeunes	Emploi et insertion des 16-25 ans	Le Point Information Jeunesse	DTAS		255 080 €	185 000 €	72,5%	70 080 €	27,5%
	Pass'jeunes Internet et nouvelles technologies		DTAS	Mission ville: 4 400€ Part. usagers : 300 €	57 770 €	30 000 €	51,9%	22 470 €	38,9%
	Actions en direction des adolescents	Les espaces jeunes de la Ville	DTAS	Mission ville: 15 000€ Part. usagers : 24 000 € DDCS: 5 000€	526 350 €	130 000 €	24,7%	352 350 €	66,9%
	FAASC Collégiens	Les associations sportives de la Ville	DTAS	Mission ville: 3 000€	16 300 €	7 500 €	46,0%	5 800 €	35,6%
	Participation des jeunes à la vie locale		DTAS	Mission ville: 10 000€	80 000 €	25 000 €	31,3%	45 000 €	56,3%
	Stage Multi activités		DTAS	CAF : 67 000€ Part. usagers : 10 000 €	290 100 €	90 000 €	31,0%	123 100 €	42,4%
	Une semaine d'efforts pour réaliser ton projet		DTAS	Mission ville: 5 000€	15 855 €	5 000 €	31,5%	5 855 €	36,9%
Actions d'accompagnement à la rénovation urbaine	Atelier Ville		DTAS		95 600 €	45 000 €	47,1%	50 600 €	52,9%
	Accompagnement humain à la rénovation urbaine		DTAS		87 500 €	40 000 €	45,7%	47 500 €	54,3%
Coût total des actions					1 666 689 €	660 000 €	39,60%	850 389 €	51%

coût estimé des actions sur 2012	Conseil général des Yvelines		Ville de Trappes	
	Montant en Euro	%	Montant en Euro	%
1 666 689 €	660 000 €	39,6%	850 389 €	51,0%



Yvelines
Conseil général

Contrat Social de Territoire





Yvelines
Conseil général

CONTRAT SOCIAL DE TERRITOIRE DE LA VERRIERE

Entre
Le Département des Yvelines,
Représenté par le Président du Conseil général,

d'une part, et

La Commune de La Verrière,
Représentée par le Maire
d'autre part

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil général en date du 21 septembre 2007 adoptant le découpage en 9 territoires pour la mise en œuvre de la politique du Département en matière d'action sociale et médico sociale afin de renforcer l'échelon territorial, agir en transversalité, impulser le partenariat et améliorer l'efficacité et la réactivité des services publics,
- Vu les délibérations du Conseil général du 19 octobre 2007, du 16 avril 2010 sur le contrat social de territoire et du 3 février 2012 adoptant les nouvelles modalités pour les contrats sociaux de territoire ;
- Vu la délibération du Conseil général en date du 28 septembre 2012, approuvant le présent contrat et autorisant M. le Président du Conseil général à le signer,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du , approuvant le présent contrat et autorisant M. le Maire à le signer,
- CONSIDERANT que pour atteindre ces objectifs le Département mène une démarche projet, démarche participative qui repose sur une combinaison d'approche qualité et d'indicateurs d'activité pour améliorer la connaissance d'un territoire particulier,
- CONSIDERANT qu'en conséquence, le Département et la Commune pourront mieux apprécier les besoins des populations et dès lors apporter une meilleure réponse sur la base d'un diagnostic local partagé,

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le Contrat Social de Territoire porte sur des actions visant à répondre aux orientations prioritaires définies par le Département dans le cadre de sa politique de développement économique et social, et particulièrement dans les domaines suivants :

- insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adolescents,
- développement durable et amélioration du cadre de vie.

Article 1 : Objet de la convention

Le contrat social de territoire prévoit le déploiement d'un ensemble d'actions locales en direction de la population, s'inscrivant dans trois axes définis. Chaque axe intègre, dans sa mise en œuvre, l'éducation des populations à la vie citoyenne et sociale.

Axe 1 : Mieux prévenir pour mieux protéger : Actions de soutien à la parentalité et aux familles

- Fiche action 1 : Espace ressources familles-parentalité
- Fiche action 2 : Activités socio-éducatives en direction des 6-11 ans
- Fiche action 3 : Activités socio-éducatives en direction des 11-15 ans
- Fiche action 4 : Séjour familles en difficultés
- Fiche action 5 : Accompagnement à la scolarité des collégiens

Axe 2 : Actions de prévention et d'insertion pour les jeunes et les adultes

- Fiche action 6 : Actions de première mobilisation à l'insertion des jeunes
- Fiche action 7 : Actions de première mobilisation à l'insertion des adultes

Axe 3 : Développement durable et amélioration du cadre de vie : actions d'accompagnement de la rénovation urbaine

- Fiche action 8 : Circuit nature dans la ville
- Fiche action 9 : Rendre les habitants acteurs de leur qualité de vie

Chaque fiche, annexée au présent contrat, présente les objectifs et le public visé, le descriptif de l'action, les moyens de réalisation, le plan de financement et les modalités de suivi et d'évaluation.

Article 2 : Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour l'année civile 2012.

Article 3 : Evaluation

A l'issue de chaque action, la commune s'engage à adresser au Département les bilans financier et d'activité. Le rapport d'activité devra notamment faire apparaître les moyens en personnes, les moyens techniques et les variations de ces moyens au cours de l'action.

Article 4 : Montant du programme

4.1. Le coût total estimé éligible du programme d'actions sur la durée du contrat est évalué à :

391 757 € (trois cent quatre-vingt onze mille sept cent cinquante sept euros) conformément au budget prévisionnel figurant à l'annexe 2.

4.2. Les coûts totaux estimés éligibles du programme d'actions sont fixés à l'annexe 2 qui regroupe le programme d'actions.

Le besoin de financement doit prendre en compte les produits affectés à l'action.

Le budget prévisionnel du programme d'actions indique le détail des coûts éligibles à la contribution financière du Département.

4.3. Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du programme d'actions arrêté conjointement par la Commune et le Département.

Ils comprennent tous les coûts directement liés à la mise en œuvre de l'action, qui :

- sont liés à l'objet du programme d'actions et sont évalués en annexe ;
- sont nécessaires à la réalisation du programme d'actions;
- sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- sont engendrés pendant le temps de la réalisation du programme d'actions ;
- sont identifiables et contrôlables.

Article 5 : Participation financière du Département

Le montant de la participation du Département au titre du contrat est de **161 300 euros**, représentant 41,2% du coût des actions.

Article 6 : Modalités de versement de la participation du Département

Le Département s'engage à verser l'aide financière de 161 300 euros, qui permettra la mise en œuvre des actions du présent contrat selon les modalités suivantes :

- à hauteur de 80 %, dès signature du contrat,
- le solde étant alloué après remise par la commune de l'évaluation de chaque action au Conseil général.

L'utilisation de ces fonds, à des fins autres que celles définies par le présent contrat, entraînera l'annulation et le remboursement des sommes versées.

Article 7 : Justificatifs

7.1. La Commune s'engage à fournir dans les 6 mois de la clôture de chaque exercice le compte-rendu financier, modèle figurant en annexe IV, conforme à l'arrêté du 11 oct. 2006 pris en application de l'art. 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, établi dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire.

7.2. La Commune s'engage à fournir la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

7.3. La Commune s'engage à faire figurer de manière lisible le Département des Yvelines dans tous les documents produits dans le cadre du contrat.

7.4. En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution du présent contrat par la Commune, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer le Département sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 8 : Contrôle

8.1. Le Département contrôle que l'exécution de la subvention doit être conforme aux engagements pris dans le contrat. Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, son utilisation doit correspondre à l'objet pour lequel elle a été accordée. S'il apparaît qu'un concours financier n'a pas reçu l'emploi auquel il avait été destiné, un remboursement peut être exigé à concurrence des sommes qui ont été employées à un objet différent que celui qui avait été prévu (loi n°96.314 du 12 avril 1996 portant sur diverses dispositions d'ordre économique et financier, art. 43-IV).

8.2. Le Département contrôle également annuellement et à l'issue du contrat que la contribution financière versée n'excède pas le coût de la mise en œuvre des actions, au vu d'un bilan financier récapitulatif (modèle figurant en l'annexe 5).

8.3. Pendant et au terme du contrat, un contrôle sur place peut être réalisé par le Département dans le cadre de l'évaluation prévue à l'art. 3 ou dans le cadre du contrôle financier annuel. La commune s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents qui pourraient être jugés utiles dans le cadre de ce contrôle, aux personnes mandatées par M. Le Président du Conseil Général pour procéder aux vérifications nécessaires sur pièces.

8.4. Tout projet de modification relatif à une action, au cours de la période de conventionnement, fera l'objet en amont, d'une information écrite au Directeur d'Action Sociale de Territoire. Le Département devra répondre dans les mêmes formes dans un délai de deux mois maximum.

Article 9 : Conditions de renouvellement du contrat convention

Avant l'expiration du présent contrat, la Commune et le Département des Yvelines s'engagent à se rencontrer, afin d'examiner les modalités d'un renouvellement éventuel au vu de l'évaluation prévue à l'article 3 et au contrôle de l'article 8.

La conclusion d'un nouveau contrat est subordonnée à l'approbation de l'Assemblée Départementale

Article 10 : Avenant

Le présent contrat ne peut être modifié que par avenant soumis à l'approbation des instances décisionnelles, donc par le Conseil général et le Conseil Municipal.

Les avenants feront partie du présent contrat et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

La demande de modification du présent contrat est réalisée sous forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande de modification, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 11 : Résiliation

En cas de non respect de l'une des clauses du présent contrat, le Département se réserve le droit d'y mettre fin unilatéralement et à tout moment, dès lors que dans les 15 jours suivants la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, la commune n'aura pas pris les mesures appropriées.

Article 12 : Recours

Les difficultés d'interprétation ou d'application du la présent contrat seront, en premier lieu, résolues par un simple échange de correspondances.

A défaut d'accord, un recours gracieux pourra être soumis à une Instance Paritaire comprenant :

pour la Commune : - le Maire ou son représentant
 - un représentant de l'Administration Communale

pour le Département : - le Président du Conseil général ou son représentant
 - un représentant de l'Assemblée départementale.

En dernier lieu, tout litige résultant de l'exécution de la présente convention relèveront de la compétence du Tribunal Administratif de Versailles.

Versailles, le

Pour la Commune :

Pour le Département :

Le Maire

Le Président du Conseil général



Yvelines
Conseil général



Contrat Social de Territoire

CONTRAT SOCIAL DE TERRITOIRE

Programmation 2012

Plus proche de vous au quotidien

Sommaire

Programmation 2012 : tableau synthétique p. 2

I. Mieux prévenir pour mieux protéger : Actions de soutien à la parentalité et aux familles

N°1 Espace ressources familles-parentalité	p. 4
N°2 Activités socio-éducatives en direction des 6-11 ans	p. 7
N°3 Activités socio-éducatives en direction des 11-15 ans	p.10
N°4 Séjour familles en difficultés	p.13
N°5 Accompagnement à la scolarité des collégiens	p.16

II. Actions de prévention et d'insertion pour les jeunes et les adultes

N°6 Actions de première mobilisation à l'insertion des jeunes	p.21
N°7 Actions de première mobilisation à l'insertion des adultes	p.24

III. Développement durable et amélioration du cadre de vie : actions d'accompagnement de la rénovation urbaine

N°8 Circuit Nature dans la Ville	p.29
N°9 Rendre les habitants acteurs de leur qualité de vie	p.32

Mieux prévenir pour mieux protéger :
Actions des soutien à la parentalité
et aux familles

N°1 Espace ressources familles parentalité

N°2 Activités socio-éducatives en direction des 6-11 ans

N°3 Activités socio-éducatives en direction des 11-15 ans

N°4 Séjour familles en difficultés

N°5 Accompagnement à la scolarité des collégiens

Fiche action n°1

Territoire : Ville Nouvelle
Commune : La Verrière

Intitulé de l'action : Espace Ressources Familles Parentalité

Pilote : Conseil général : Territoire Ville Nouvelle	Chefs de projet : Conseil général : Ramzi DALI	Equipe projet :
Commune : Direction des Services à la Population	Commune : Maisons de quartier	

Eléments de contexte

Au regard des principales caractéristiques socio-économiques et de la composition des familles des quartiers prioritaires de la Ville, les Maisons de Quartier ont développé une proportion importante d'actions destinées aux familles.

Les difficultés sociales constituant un dénominateur commun, les deux Maisons de Quartier se sont rassemblées autour d'un projet global commun et d'une refonte des projets Espace Ressources Familles et parentalité. Cet Espace Ressources Familles et Parentalité constitue un ensemble d'actions articulé autour de quatre axes prioritaires (santé, parentalité, vie quotidienne, loisirs autonomes).

Pour que cette transmission d'information à visée préventive soit plus aisément intégrée, elle doit pouvoir être mise en pratique par des ateliers collectifs de manière ludique et interactive.

Enjeux

- Permettre aux familles verriéroises d'accéder aux informations nécessaires en lien avec leurs préoccupations quotidiennes et d'être informées sur les démarches à effectuer dans le cadre d'un travail d'autonomisation,
- Permettre leur orientation vers les structures de prise en charge.

Public visé

Familles verriéroises habitant les quartiers prioritaires ZUS et CUCS

Objectifs de l'action

- Favoriser le travail en réseau par la co-construction de projets pour répondre aux préoccupations des habitants sur différents axes,
- Informer et orienter les habitants vers les partenaires adéquats après identification des besoins
- Accompagner et valoriser les parents dans leur fonction parentale,
- Initier en partenariat avec les habitants et professionnels des rencontres et des ateliers en réponse aux préoccupations des familles et des usagers sur différents champs,
- Favoriser les échanges entre les habitants des différents quartiers et les impliquer davantage dans la mise en œuvre des projets.

Déroulement

Le projet Espace Ressources Familles s'articule autour de 2 axes :

- Espace Physique : lieux d'informations généralistes et actualisés. L'animation de ces espaces matérialisés sous forme thématique par des stands, une fois par trimestre.
- Espace Pratique : actions mises en place en direction des familles, par axes :
 - la **santé** (ateliers cuisine en famille aux 4 saisons, activités physiques),
 - la **parentalité** : ateliers parents/enfants. « acti famille », lien parents/école, café des parents,
 - la **Vie quotidienne** : atelier « récup' », ateliers échanges de savoir,
 - l'**Accès autonome aux loisirs** : création d'un outil informatique répertoriant les sorties et les bons plans en famille « et si on sortait », orientation des familles vers les activités proposées par la Maison des Enfants et des Parents.

Calendrier

De janvier à décembre 2012

Moyens mobilisés

Moyens humains :

- 1 directeur - coordinateur des 2 maisons de quartier.
- 2 agents de développement (un santé/insertion-emploi et un parentalité)
- 1 agent d'accueil / médiation et 1 agent d'accueil/administratif au Bois de l'Etang
- 1 agent d'accueil/animation à Orly Parc).

Moyens matériels :

Locaux : 2 maisons de quartier (Maison de Quartier Orly Parc et Maison de Quartier du Bois de l'Etang) et la Maison des Enfants et Parents.

Matériel : Mis à disposition par les Maisons de quartier.

Partenariat

Services municipaux : Politique de la Ville, Service scolaire et périscolaire, Service social, Halte-garderie, Crèche Familiale, Service communication, Cyberespace

REAAPY

Education Nationale (Ecoles de la Ville, Réseau de Réussite Scolaire)

Associations (PREVER, CIDFF, Act'v, PSP, Restos du Cœur, Secours Catholique, Secours Populaire)

Bailleurs : OPIEVOY, DOMAXIS

Maison de la Justice et du Droit, Institut de Promotion de la Santé, Médiathèque

C.A.F.Y.

Jardin collectif de la Ville

Modalités d'évaluation

Indicateurs de suivi proposés :

- Sur les organisations et les partenaires professionnels et/ou habitants (nombre, fonction, nature de la participation ...)
- Sur les participants (nombre, sexe, tranche d'âge, catégorie socio professionnelle, fréquence de la participation...)
- Sur la démarche pédagogique et le contenu (adéquation entre les besoins identifiés et les réponses apportées, pérennité de l'action...)

Modalités de suivi proposées :

- Bilans quantitatifs et qualitatifs par action
- Outil de suivi journalier à l'accueil
- Outils de suivi par permanence
- Instances de coordination partenariale du centre social éclaté
- Pérennité, perspectives et recommandations

BUDGET PREVISIONNEL FICHE ACTION n°1

DEPENSES POUR L'ACTION		RECETTES POUR L'ACTION	
60 ACHATS		RECETTES PROPRES	
Fournitures et matériels pédagogiques	600	Participations des usagers	250
Fournitures d'entretien et de bureau		Cotisations	
Energie électricité		Produits de manifestation	
Alimentation	200		
61 SERVICES EXTERNES		AUTRES PRODUITS	
Locations		Produits financiers	
Entretien réparations, maintenance		Produits exceptionnels	
Assurances			
Documentation			
Transport		SUBVENTIONS ETAT	
Droits d'entrées	500	Mission Ville Etat	10 000
		DDCS	
62 AUTRES SERVICES EXTERNES		DRAC	
Frais postaux, téléphone		Autres	
Frais de déplacement			
Autres Prestations	550	SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES	
		EDCS	
63 IMPOTS ET TAXES		Prévention Générale	
Taxes sur salaires		Politique Ville	
Autres		Mission Association	
		PDI	
		Autres Contrat Social de Territoire	17 043
64 FRAIS DE PERSONNEL		SUBVENTIONS COMMUNES ET EPCI	
Salaires	26 421	Ville de La Verrière	7 761
Charges	10 483		
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		AUTRES SUBVENTIONS	
		CAF	4 000
		FAS	
		AUTRES SUBVENTIONS	
EXCEDENT		DEFICIT	
TOTAL	38 804	TOTAL	38 804

Fiche action n°2

Territoire : Ville Nouvelle
Commune : La Verrière

Intitulé de l'action : Activités socio éducatives en direction des 6- 11 ans

Pilote : Conseil général : Territoire Ville Nouvelle	Chefs de projet : Conseil général : Ramzi DALI	Equipe projet :
Commune : Direction des Services à la Population	Conseil général : Maisons de quartier	

Eléments de contexte

Au regard des problématiques économiques et sociales, le contexte familial dans les quartiers prioritaires reste fragile.

Le nombre des familles monoparentales sur la Commune est conséquent (14,8 % au Bois de l'Etang et 20,4 % à Orly Parc).

Un nombre important d'enfants habitant sur les quartiers d'habitat social de la ville n'est pas inscrit dans les activités de droit commun. Ils se retrouvent dehors, en bas des immeubles et ce dès le plus jeune âge.

Les Antennes Enfance proposent aux familles de ces quartiers des actions collectives d'animations socio-éducatives sur les temps extrascolaires à partir d'un principe de proximité en structures ouvertes.

Enjeux

- Développer la prévention précoce,
- Travailler en soutien à la parentalité et impliquer les parents en permettant la mise en valeur de leur savoir faire et l'échange de compétence,
- Développer le rôle de « passerelle » des Antennes Enfance vers les structures de droit commun.

Public visé

Jeunes enfants et pré-adolescents habitant dans les quartiers prioritaires en ZUS et CUCS

Objectifs de l'action

- Contribuer à la socialisation et au développement des enfants issus d'un milieu socio-économique fragile en favorisant des pratiques d'activités structurées, dans une démarche de projet.
- Donner des repères en termes d'espace, de temps, de comportement et d'intérêt.
- Accompagner les parents dans leur rôle éducatif et favoriser le lien intergénérationnel en les encourageant à participer aux projets et à la vie des structures.
- Favoriser le passage vers des activités de droit commun.
- Favoriser le passage des enfants de 11/12 ans vers le Service Jeunesse.

Déroulement

- Organisation de temps d'accueil permettant de recevoir les enfants et les parents pour expliquer la démarche particulière des structures en milieu ouvert.
- Sensibilisation aux questions de l'environnement et de développement durable (travail sur des thèmes tels que la gestion de l'eau, les déchets, les énergies, les déplacements, l'alimentation ...).
- Animation socio-éducatives collectives sous forme de cycles d'activités mis en place ou proposés par des services spécialistes (Cyberspace, Médiathèque, Maison de la Musique et de la Danse ...) :
 - ateliers informatifs (droit, violence, santé, respect de l'environnement),
 - ateliers autour de la lecture et de l'écriture et du conte,
 - ateliers autour des nouvelles technologies, ateliers scientifiques,
 - ateliers artistiques (théâtre, musique, danse, arts plastiques),
 - activités sportives en partenariat avec le service des sports.
- Activités avec les parents.
- Organisation de sorties, mini-séjours, stages spécifiques.

Calendrier

De janvier à décembre 2012.

Moyens mobilisés

Moyens humains : 2 animateurs permanents et 6 vacataires pendant les vacances scolaires

Moyens matériels :

Locaux : Maisons de quartiers du Bois de l'Etang et d'Orly Parc, structures d'animation municipale

Matériel : matériel des Antennes enfance et des Maisons de quartier en fonction des projets

Partenariat

Services municipaux : Politique de la Ville/ Réussite éducative, Maisons de quartier, Service Jeunesse et Sport, Service Scolaire / Périscolaire, Service culturel, Cyberspace, Réseau des médiathèques

Bailleurs DOMAXIS, OPIEVOY

Education nationale, Réseau de Réussite éducative

Protection judiciaire de la Jeunesse

Modalités d'évaluation

Indicateurs de suivi proposés :

- Profil des enfants inscrits dans les activités socio-éducatives
- Présence sur périodes scolaires (soirs, mercredis) et / ou congés scolaires
- Mesure du comportement dans la structure et dans les activités
- Appréciation des activités par les enfants et les parents
- Nombre et types d'actions développées
- Nombre et nature de la participation des parents

Modalités de suivi proposées :

- Tenue à jour des chiffres de fréquentation des activités des enfants et des parents,
- Bilans trimestriels comprenant l'évaluation des activités des comportements des types d'implication

BUDGET PREVISIONNEL FICHE ACTION n°2

DEPENSES POUR L'ACTION		RECETTES POUR L'ACTION	
60 ACHATS		RECETTES PROPRES	
Fournitures et matériels pédagogiques		Participations des usagers	3 500
Fournitures d'entretien et de bureau		Cotisations	
Energie électricité		Produits de manifestation	
Alimentation	400		
61 SERVICES EXTERNES		AUTRES PRODUITS	
Locations		Produits financiers	
Entretien réparations, maintenance		Produits exceptionnels	
Assurances			
Documentation			
Transport	200	SUBVENTIONS ETAT	
Droits d'entrée	2 000	Mission Ville Etat	32 000
		DDCS	
62 AUTRES SERVICES EXTERNES		DRAC	
Frais postaux, téléphone		Autres	
Frais de déplacement			
Autres Prestations	400	SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES	
		EDCS	
63 IMPOTS ET TAXES		Prévention Générale	
Taxes sur salaires		Politique Ville	
Autres		Mission Association	
		PDI	
		Autres Contrat Social de Territoire	30 947
64 FRAIS DE PERSONNEL			
Salaires	68 752	SUBVENTIONS COMMUNES ET EPCI	
Charges	27 536	Ville de La Verrière	26 836
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			
		AUTRES SUBVENTIONS	
		CAF	
		FAS	
		Conseil régional	6 005
EXCEDENT		DEFICIT	
TOTAL	99 288	TOTAL	99 288

Fiche action n°3

Territoire : Ville Nouvelle
Commune : La Verrière

Intitulé de l'action : Activités socio éducatives en direction des 11- 15 ans

<p>Pilote : Conseil général : Territoire Ville Nouvelle</p> <p>Commune : Direction des Services à la Population</p>	<p>Chefs de projet : Conseil général : Ramzi DALI</p> <p>Commune : Service Jeunesse</p>	<p>Equipe projet :</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------

Eléments de contexte

La proportion des jeunes sur la commune de La Verrière est importante et plus particulièrement en ZUS. Ce public doit pouvoir bénéficier d'activités de qualité, diversifiées et adaptées à leurs difficultés spécifiques.

La création du Service Jeunesse Municipal en janvier 2010 a permis une nouvelle répartition des tranches d'âge sur les maisons des jeunes. Ces dernières accueillent désormais les 11/15 ans.

En moyenne, le public concerné par l'action a été de vingt jeunes sur Orly Parc, aussi bien en période scolaire que pendant les vacances scolaires.

Sur le Bois de l'Etang, elle a concerné trente jeunes sur les différentes périodes, également.

Bien que les jeunes du Bois de l'Etang participent plus que les autres, les objectifs de mixité sociale ont été atteints.

Les activités proposées étaient diversifiées : cycle « Blog et radio », chantiers éducatifs inter bailleur en vue d'un séjour en fin d'année, concours vidéo amateur, « fête de juin », journée de la femme autour du thème « femme d'hier et celle d'aujourd'hui », tournoi de Beach soccer et Beach volley inter ville...

Les jeunes ont répondu « présent ». L'action semble répondre aux besoins de la jeunesse de la commune et s'inscrit pleinement dans les actions de prévention générale.

Enjeux

- Développer la prévention générale en direction des jeunes de 11 à 15 ans, à partir de supports prétextes à l'entrée en contact avec eux, comprendre leurs difficultés spécifiques tenter de les dépasser, ou les orienter vers des dispositifs de suivi adaptés,
- Développer le rôle de « passerelle » des structures jeunesse vers les structures de droit commun.

Public visé

Jeunes de 11 à 15 ans habitant dans les quartiers prioritaires en ZUS et CUCS

Objectifs de l'action

- Permettre à chaque jeune de s'engager dans des activités lui permettant d'explorer ses potentialités, de développer ses capacités.
- Permettre à chaque jeune d'élargir son horizon en favorisant la découverte de nouveaux centres d'intérêt.
- Favoriser la socialisation, le vivre ensemble.
- Développer, soutenir et valoriser la capacité du jeune à être acteur.
- Promouvoir la santé et lutter contre les comportements à risque via des supports éducatifs.

Déroulement

Le public est accueilli du mardi au samedi en période scolaire de 17h à 19h.

Pendant les vacances scolaires, celui-ci était accueilli de 10h à 12h puis de 14h à 19h, du lundi au vendredi.

Organisation d'un temps d'activité :

- Parcours d'activités proposés à partir de 3 activités et une sortie en lien avec une thématique pendant les vacances scolaires et en période inter vacances (mercredi et samedi). Ces parcours se déroulent de 14h à 16h.
 - *activités d'expression*
 - *activités sportives*
- Mise en place de séjours longs et mini séjours en associant les publics :
 - *proposition de travail à l'organisation de séjours.*
 - *établissement d'un règlement intérieur autour des questions du respect de l'autre, du vivre ensemble...*
- Implication des jeunes mais aussi des parents dans la programmation et la mise en œuvre des différents projets.
- Inscription dans les projets municipaux.

Calendrier

De janvier à décembre 2012

Moyens mobilisés

Moyens humains : 3,5 animateurs intervenant en binôme sur les deux Maisons des Jeunes, et 4 vacataires pendant les vacances scolaires

Moyens matériels :

Locaux : Maison des Jeunes, Maison des Enfants et des Parents, infra structures municipales, espaces extérieurs.

Matériel : matériel pédagogique.

Partenariat

Services municipaux : Service Jeunesse et Sports, Maisons de quartier, Cyberespace, Maison de Musique et Danse, Service Culturel

Modalités d'évaluation

Indicateurs de suivi proposés :

- Assiduité des jeunes sur les structures
- Implication dans le bon fonctionnement de la structure
- Investissement des jeunes dans les différents projets
- Mesure de l'implication des parents

Modalités de suivi proposées :

- Tenue à jour des chiffres de fréquentation des activités des jeunes
- Réunions, bilans avec les différents partenaires mais aussi avec les jeunes

BUDGET PREVISIONNEL FICHE ACTION n°3

DEPENSES POUR L'ACTION		RECETTES POUR L'ACTION	
60 ACHATS		RECETTES PROPRES	
Fournitures et matériels pédagogiques	1 700	Participations des usagers	1 500
Fournitures d'entretien et de bureau	550	Cotisations	
Energie électricité		Produits de manifestation	
Alimentation	1 500		
61 SERVICES EXTERNES		AUTRES PRODUITS	
Locations (Séjours)	8 500	Produits financiers	
Entretien réparations, maintenance		Produits exceptionnels	
Assurances			
Documentation			
Transport			
Droits d'entrée	1 800		
		Mission Ville Etat	11 423
		DDCS	7 000
62 AUTRES SERVICES EXTERNES		DRAC	
Frais postaux, téléphone		Autres	
Frais de déplacement			
Autres Prestations de service	2 150		
		SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES	
		EDCS	
63 IMPOTS ET TAXES		Prévention Générale	
Taxes sur salaires		Politique Ville	
Autres		Mission Association	
		PDI	
		Autres Contrat Social de Territoire	30 000
64 FRAIS DE PERSONNEL			
Salaires	74 267	SUBVENTIONS COMMUNES ET EPCI	
Charges	27 718	Ville de La Verrière	58 882
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			
		AUTRES SUBVENTIONS	
		CAF	
		FAS	
		Conseil régional	9 380
EXCEDENT		DEFICIT	
TOTAL	118 185	TOTAL	118 185

Fiche action n°4

Territoire : Ville Nouvelle
Commune : La Verrière

Intitulé de l'action : Séjour familles en difficultés

Pilote : Conseil général : Territoire Ville Nouvelle	Chefs de projet : Conseil général : Ramzi DALI	Equipe projet :
Commune : Direction des Services à la Population	Commune : Service social	

Eléments de contexte

De nombreuses familles de la Ville de La Verrière ne partent pas en vacances, soit pour des raisons financières, soit pour des raisons culturelles liées à la crainte de la perte des repères et de la nouveauté, ou par manque d'autonomie sociale.

Enjeux

- Contribuer à développer l'autonomie sociale globale des familles par le biais d'un support séjour,
- Leur donner envie et les moyens de renouveler l'expérience par elles-mêmes (en soutien avec les partenaires sociaux).

Public visé

Familles verriéroises en difficulté à partir de critères déterminés conjointement par les partenaires sociaux, issues des quartiers prioritaires en ZUS et CUCS.

Objectifs de l'action

- Identifier à partir de critères définis conjointement des familles en difficultés par la mobilisation des partenaires,
- Proposer de travailler au projet de départ sur un séjour en les impliquant davantage dans l'organisation,
- Mieux les connaître en amont et les préparer au départ,
- Apporter à ces familles un soutien spécifique favorisant les liens familiaux et sociaux :
 - entre les parents et les enfants profitant des moments privilégiés de détente,
 - entre les familles elles-mêmes leur permettant une ouverture vers les autres en créant une mixité,
 - entre les familles et les institutions grâce à la présence d'un agent municipal.
- Rendre les familles autonomes le plus possible sur le site retenu,
- Mieux cibler pendant le séjour les difficultés rencontrées par les familles,
- Alerter les différents intervenants au retour et travailler à la proposition d'accompagnements adaptés,
- Favoriser leur autonomie dans l'organisation de leurs propres activités (recherche de lieux, gestion du budget, organisation des transports).

Déroulement

- Recensement et diagnostic des situations des familles les plus en difficulté, en particulier celles qui ne partent pas en vacances (pour des raisons financières et culturelles) par les partenaires de l'intervention sociale.
- Contacts avec les familles repérées pour leur faire connaître le projet, lever les freins éventuels et préparer avec elles les étapes du projet.
- Organisation de réunions thématiques mensuelles avec les familles (présentation du lieu avec les activités possibles, préparation du départ, budget avant et pendant le séjour) afin de les mobiliser jusqu'au départ.
- Mise à disposition de l'Agent de développement chargée de la Parentalité de la Ville pour l'encadrement, la coordination et l'impulsion de projets sur place tout en laissant place à l'initiative personnelle (prise de responsabilité individuelle, gestion du temps libre, organisation de la vie quotidienne dans un cadre nouveau).
- A partir de temps collectifs et d'échanges, travail sur le lien social et induire une dynamique qui pourrait perdurer au delà du séjour.
- Recherche d'activités leur permettant de se ressourcer en les sensibilisant à la découverte de la nature et aux questions de développement durable.

Calendrier

De janvier à décembre 2012
Préparation / Organisation du séjour
Séjour en juillet
Bilan et suivi des familles au retour

Moyens mobilisés

Moyens humains : 1 agent de développement social référent Familles/Parentalité pour l'encadrement du groupe

Moyens matériels :

Locaux : Salles municipales pour réunions thématiques de préparation des familles
Réservation d'appartements dans une résidence de vacances proposant des animations familiales
Matériel : Car aller/retour, location d'un minibus sur place

Partenariat

Services municipaux : Service social, Maisons de quartier
Secteur d'action sociale, CAF, Sécurité Sociale,
Associations caritatives (Restos du cœur, Secours populaire)

Modalités d'évaluation

Indicateurs de suivi proposés :

- Nombre de familles mobilisées et leurs problématiques
- Observation des échanges intra-familiaux et sociaux par l'accompagnateur
- Evaluation de la prise d'autonomie par l'accompagnateur (capacité des familles à occuper leur temps libre)
- Intérêt porté à l'environnement (se renseigner sur les lieux, respect)
- Orientation des familles vers les partenaires socio-éducatifs pour prise en charge en fonction des problématiques repérées

Modalités de suivi proposées :

- Réunion instance partenariale pour la définition du projet et la prise en compte des éléments de bilans du séjour passé afin de réajuster l'action
- Bilan entre professionnels au retour
- Bilan avec les familles et l'accompagnateur sur un mode convivial

BUDGET PREVISIONNEL FICHE ACTION n° 4

DEPENSES POUR L'ACTION		RECETTES POUR L'ACTION	
60 ACHATS		RECETTES PROPRES	
Fournitures et matériels pédagogiques		Participations des usagers	760
Fournitures d'entretien et de bureau		Cotisations	
Energie électricité		Produits de manifestation	
Alimentation	250		
61 SERVICES EXTERNES		AUTRES PRODUITS	
Locations	6 750	Produits financiers	
Entretien réparations, maintenance		Produits exceptionnels	
Assurances			
Documentation			
Transport	4 915	SUBVENTIONS ETAT	
		Mission Ville Etat	
		DDCS	
62 AUTRES SERVICES EXTERNES		DRAC	
Frais postaux, téléphone		Autres	
Frais de déplacement			
Autres Honoraires		SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES	
		EDCS	
63 IMPOTS ET TAXES		Prévention Générale	
Taxes sur salaires		Politique Ville	
Autres Taxe de séjour	100	Mission Association	
		PDI	
		Autres Contrat Social de territoire	12 196
64 FRAIS DE PERSONNEL			
Salaires	3 045	SUBVENTIONS COMMUNES ET EPCI	
Charges	1 136	Ville de La Verrière	3 240
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			
		AUTRES SUBVENTIONS	
		CAF	
		FAS	
		AUTRES SUBVENTIONS	
EXCEDENT		DEFICIT	
TOTAL	16 196	TOTAL	16 196

Fiche action n°5

Territoire : Ville Nouvelle
Commune : La Verrière

Intitulé de l'action : Accompagnement à la scolarité des collégiens

Pilote :
Conseil général :
Territoire Ville Nouvelle

Chefs de projet :
Conseil général :
Ramzi DALI

Equipe projet :

Commune :
Direction services à la
Population

Commune :
Service Jeunesse

Eléments de contexte

A leur entrée en sixième, plusieurs nouveaux collégiens ont du mal à assumer leur nouveau rythme, leur nouveau programme scolaire et l'organisation du collège. Pour les autres collégiens, il n'est pas rare de constater que ces difficultés rencontrées en sixième s'aggravent au fur et à mesure des niveaux.

En proposant un Accompagnement à la Scolarité, le Service Jeunesse veut faire profiter celle-ci de ses compétences en matière de continuité dans l'apprentissage. Celui-ci se distingue dans sa méthode de transmission puisqu'il tourne principalement autour du ludique, de l'activité support reconnu et utilisé par diverses institutions. Ajoutons à cela quelques particularités supplémentaires avec la mise en avant du travail en petit groupe et en dehors des locaux du collège. En effet, certains jeunes connaissent des difficultés à rester dans l'enceinte du collège et ont besoin de prendre de la distance par rapport à l'enseignement classique. Ils trouvent plus facilement des repères dans des structures de proximité et les contacts avec les accompagnateurs sont différents. Ils ont moins d'appréhension à poser des questions et à revenir plusieurs fois sur les notions mal comprises. Cela permet de travailler sur la confiance en eux et leur potentiel.

Enjeux

- Mettre en place un accompagnement qui s'adresse aux jeunes scolarisés au collège en difficultés d'apprentissage permettant de compléter, prolonger et consolider l'action de l'Education nationale,
- Contribuer aux conditions de leur réussite en leur permettant de retrouver goût et motivation au travail scolaire.

Public visé

Les collégiens de La Verrière issus des quartiers prioritaires en ZUS et CUCS

Objectifs de l'action

Vis-à-vis des jeunes :

- rendre le jeune autonome en s'appuyant sur les ressources de la commune,
- permettre aux jeunes d'apprendre autrement,
- mettre le jeune en situation de réussite.

Vis-à-vis des parents :

- les impliquer de façon active dans la scolarité de leurs enfants,
- organiser des rencontres trimestrielles de manière individuelle avec les parents pour évoquer les difficultés de leurs enfants,
- développer un travail avec les parents d'élèves.

Vis-à-vis du collège :

- Organiser des rencontres trimestrielles avec les professeurs principaux,
- Echanger sur l'évolution du travail du jeune dans des milieux différents,
- Amener à un échange de méthodes entre les professeurs et les intervenants CLAS.

Vis-à-vis des intervenants :

- Permettre aux intervenants de bénéficier de formations obligatoires internes,
- Soutenir l'équipe de manière à ce qu'elle soit efficace auprès des jeunes qu'elle accompagne,
- Organiser des rencontres avec la coordinatrice CLAS, mensuellement pour faire le point sur chaque jeune.

Déroulement

Action menée tous les jours pendant les périodes scolaires de 17 h 30 à 19 h –
2 séances par élève par semaine.

- Organisation du travail par la composition de petits groupes (7 jeunes maximum)
- Vérification du cahier de textes et des fournitures scolaires
- Démarrage de la séance par les devoirs pour toutes les disciplines dans le cadre du groupe
- Utilisation de supports ludiques par le jeu permettant la stimulation des sens
- Apport d'une aide méthodologique dans le cadre de l'organisation personnelle de travail, à partir des éléments du cahier de texte et ce dans toutes les matières
- Accompagnement adapté au jeune suivant ses difficultés dans l'apprentissage de ses leçons par le biais de méthodes ludiques
- Projet d'animations (mis en place par le jeune avec l'aide de l'intervenant)
- Utilisation de projets municipaux comme support de réflexion aux projets

Calendrier

De Janvier à décembre 2012 hors vacances scolaires

Moyens mobilisés

Moyens humains :

- 1 coordinatrice chargée du CLAS pour les collégiens soit 0,25 ETP
- 2 intervenants (1 pour 7 jeunes) à la vacation

Moyens matériels :

Locaux : Maison des Enfants et des parents + infrastructures de la ville.

Matériels : scolaires pédagogiques, ludiques

Partenariat

Services municipaux : Politique de la Ville/Réussite éducative, Cyberespace, Maison de Musique et Danse, Maisons de Quartier, Service Culturel

Education nationale (Collèges du secteur)

Ligue de l'enseignement (formations)

Modalités d'évaluation

Indicateurs de suivi :

- Nombre de participants, présence des jeunes, assiduité et niveau d'implication
- Mesure de la progression des jeunes sur le travail scolaire, les activités, les projets et fiches d'objectifs
- Capacité du dispositif à mobiliser les supports locaux pouvant servir aux jeunes.

Modalités de suivi proposées :

vis-à-vis des jeunes :

- Mise en place d'un protocole de déroulement du CLAS
- Bilan sur toutes les étapes du projet
- Recensement des idées des jeunes

vis-à-vis des parents :

- Nombre des parents ayant été reçus en entretien individuel
- Réunion collective avec le nombre de parents présents
- Nombre d'actions communes parents/parents d'élèves

vis-à-vis du collègue :

- Nombre de rencontres prévues avec le professeur principal de tous les jeunes du CLAS
- Nombre de rencontres « échange de pratique » avec les professeurs

Vis-à-vis de l'intervenant :

- Nombre de formations proposées/prévues/réalisées
- Nombre de participants par formation

BUDGET PREVISIONNEL FICHE ACTION n°5

DEPENSES POUR L'ACTION		RECETTES POUR L'ACTION	
60 ACHATS		RECETTES PROPRES	
Fournitures et matériels pédagogiques	250	Participations des usagers	187
Fournitures d'entretien et de bureau		Cotisations	
Energie électricité		Produits de manifestation	
61 SERVICES EXTERNES		AUTRES PRODUITS	
Locations		Produits financiers	
Entretien réparations, maintenance		Produits exceptionnels	
Assurances			
Documentation			
Transport		SUBVENTIONS ETAT	
		Mission Ville Etat	
		DDCS	
62 AUTRES SERVICES EXTERNES		DRAC	
Frais postaux, téléphone		Autres	
Frais de déplacement			
Autres Honoraires		SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES	
		EDCS	
63 IMPOTS ET TAXES		Prévention Générale	
Taxes sur salaires		Politique Ville	
Autres		Mission Association	
		PDI	
		Autres Contrat Social de Territoire	10 140
64 FRAIS DE PERSONNEL			
Salaires	13 138	SUBVENTIONS COMMUNES ET EPCI	
Charges	4 677	Ville de La Verrière	3 613
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			
		AUTRES SUBVENTIONS	
		CAF	4 125
		FAS	
		AUTRES SUBVENTIONS	
EXCEDENT		DEFICIT	
TOTAL	18 065	TOTAL	18 065

Actions de prévention et d'insertion **pour les jeunes et des adultes**

N°6 Actions de première mobilisation à l'insertion des jeunes

N°7 Actions de première mobilisation à l'insertion des adultes

Fiche action n°6

Territoire : Ville Nouvelle
Commune : La Verrière

Intitulé de l'action : Actions de première mobilisation à l'insertion des jeunes

Pilote :
Conseil général :
Territoire Ville Nouvelle

Chefs de projet :
Conseil général :
Ramzi DALI

Equipe projet :

Commune :
Direction Politique de la
Ville

Commune :
Agent de développement
social

Éléments de contexte

Les jeunes de moins de 25 ans représentent 37% de la population verriéroise et sont très fortement touchés par le chômage (plus de 25%). Une partie importante rencontre des difficultés scolaires et en échec scolaire : 35% des 15-24 ans sont sortis du système scolaire sans diplôme et 30% ont un niveau CAP-BEP.

Depuis 2010 la Ville a repris la compétence Jeunesse avec en axe prioritaire les publics les plus en difficulté sur le plan de l'insertion. Elle souhaite mieux définir ses interventions entre les interstices de la prévention et de l'insertion pour proposer aux jeunes, ne s'inscrivant pas spontanément dans les démarches d'insertion, des parcours adaptés. Les constats sont récurrents concernant le profil de ces jeunes qui cumulent de lourdes difficultés d'ordre familial, scolaire, d'orientation et qui n'utilisent pas les outils d'insertion disponibles

L'action proposée s'inscrit dans la continuité de celles décrites dans les fiches 7 et 9.

L'action menée en faveur de la coordination des acteurs de l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans a permis de mieux connaître les rôles de chacun et de clarifier les compétences des acteurs incontournables, comme la Mission locale. Cependant, il reste nécessaire de réfléchir à un lieu identifié sur la Ville où les jeunes pourront trouver l'information et quelques outils à leur disposition.

Enjeux

- Restaurer la confiance des jeunes en eux-mêmes et dans les institutions, très en amont des parcours,
- Etablir une approche par l'animation de proximité pour aborder ces jeunes d'une manière différente.

Public visé

Jeunes de 16 à 25 ans très éloignés de l'emploi

Objectifs de l'action

- Amener les jeunes les plus en difficultés à se remobiliser et à se projeter de manière positive pour envisager ensuite leur orientation dans les dispositifs d'insertion de droit commun,
- Les convaincre progressivement de s'inscrire dans un parcours d'insertion et les accompagner vers les dispositifs,
- Les soutenir dans une volonté de professionnalisation vers les métiers de l'animation et du sport,
- Réfléchir avec l'ensemble des partenaires sur le contenu d'un lieu ressources (type d'information avec ciblage des thèmes, types d'outils proposés),
- Proposer des temps d'échanges thématiques pour faire connaître aux jeunes les dispositifs existants,
- Travailler sur la motivation des jeunes et leur mobilité,
- Leur permettre d'intégrer les dispositifs et maintenir un suivi tout au long du parcours.

Déroulement

- Animation d'un réseau d'acteurs de l'insertion, pour développer de l'information et de la connaissance réciproque.
- Réflexion commune sur les actions locales individuelles et/ou collectives innovantes.
- Approche par l'animation de proximité : mise en place d'un chantier école, forum de l'emploi, information sur les filières métiers.
- Structuration du volet Insertion/Emploi du Pôle information Jeunesse organisé en 3 pôles : documentation, actions collectives et temps forts, visites extérieures.
- Adaptation et appropriation de l'information aux besoins du jeune.
- Accompagnement dans sa démarche de recherche par des actions innovantes (rencontres, visites).
- Proposition de thèmes à aborder sous forme de réunions d'information.
- Accompagnement des jeunes, en individuel ou en collectif, afin de lever les freins à la mobilité
- Contacts réguliers avec les jeunes inscrits dans les dispositifs et les référents pour s'assurer de la motivation.

Calendrier

Janvier à décembre 2012

Moyens mobilisés

Moyens humains :

- 1 animateur référent du Pôle Information Jeunesse
- 1 Responsable Service Jeunesse
- 1 Agent de développement social Insertion/Emploi/Santé

Moyens matériels :

Locaux : Pôle Information Jeunesse situé dans les locaux de la Maison des Enfants et des Parents

Matériel : Mis à disposition par le Pôle Information Jeunesse

Partenariat

Services municipaux : Politique de la Ville/Réussite Educative, Service Jeunesse

Secteur d'action sociale

PREVER

Mission Locale, Ecole de la Deuxième Chance, Espace de Socialisation Oysséa, Club FACE, DEPAR CASQY (Service emploi)

Maison de l'Emploi et de la Formation/Cité des métiers

Modalités d'évaluation

Indicateurs de suivi proposés :

- Nombre et types d'acteurs mobilisés
- Nombre et types de partenariats mis en place
- Nombre d'actions prévues et réalisées
- Nombre de jeunes concernés et leur implication dans leur projet d'insertion
- Appréciation des actions par le public ciblé et les partenaires

Modalités de suivi proposées :

- Réunion partenariale trimestrielle pour effectuer le bilan des actions, et proposer des pistes de réflexion

BUDGET PREVISIONNEL FICHE ACTION n° 6

DEPENSES POUR L'ACTION		RECETTES POUR L'ACTION	
60 ACHATS		RECETTES PROPRES	
Fournitures et matériels pédagogiques	600	Participations des usagers	
Fournitures d'entretien et de bureau		Cotisations	
Energie électricité		Produits de manifestation	
61 SERVICES EXTERNES		AUTRES PRODUITS	
Locations		Produits financiers	
Entretien réparations, maintenance		Produits exceptionnels	
Assurances			
Documentation	850		
Transport		SUBVENTIONS ETAT	
		Mission Ville Etat	5 000
		DDCS	
62 AUTRES SERVICES EXTERNES		DRAC	
Frais postaux, téléphone		Autres	
Frais de déplacement			
Autres Honoraires	1 800	SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES	
		EDCS	
63 IMPOTS ET TAXES		Prévention Générale	
Taxes sur salaires		Politique Ville	
Autres		Mission Association	
		PDI	
		Autres Contrat Social de Territoire	17 000
64 FRAIS DE PERSONNEL		SUBVENTIONS COMMUNES ET EPCI	
Salaires	17 676	Ville de La verrière	5 500
Charges	6 574		
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		AUTRES SUBVENTIONS	
		CAF	
		FAS	
		AUTRES SUBVENTIONS	
EXCEDENT		DEFICIT	
TOTAL	27 500	TOTAL	27 500

Fiche action n°7

Territoire : Ville Nouvelle
Commune : La Verrière

Intitulé de l'action : Actions de première mobilisation à l'insertion des adultes

Pilote :
Conseil général :
Territoire Ville Nouvelle

Chefs de projet :
Conseil général :
Ramzi DALI

Equipe projet :

Commune :
Direction Politique de la
Ville

Commune :
Agent de développement
social

Eléments de contexte

Les indicateurs sociaux continuent à attester de la précarité d'une partie de la population de la ville de La Verrière, qui tend à se dégrader avec la situation de crise. Pour répondre à ces difficultés, les Maisons de Quartier accueillent des permanences sociales de façon à proposer une réponse de proximité et individuelle adaptée aux besoins des habitants.

Les assistantes sociales, une conseillère en économie sociale et familiale du S.A.S., une assistante sociale de la C.R.A.M.I.F., une conseillère du PLIE, une conseillère emploi et une conseillère juridique du CDIFF effectuent des permanences permettant de couvrir plusieurs champs : accès aux droits, santé, emploi, juridique. De plus, ces professionnelles participent à l'instance de coordination partenariale des Maisons de Quartier (réunions trimestrielles), qui a contribué au développement et au renforcement du partenariat. C'est ainsi qu'il a été constaté qu'il existait une population fragile face à l'accès à l'emploi et donc confrontée plus durement au chômage et au travail précaire.

Il s'agit d'adultes très isolés, éloignés de l'emploi, DELD ou au RSA, voire non inscrits au Pôle Emploi, au PLIE, à l'espace de socialisation et d'insertion. Certaines orientations effectuées vers ces dispositifs n'ont pas été concluantes, soit les personnes ne se sont pas présentées ou bien elles ne sont pas revenues. Ces adultes ont souvent perdu confiance dans les institutions, en l'avenir et en eux. Certains adultes ne sortent pas et sont peu connus des travailleurs socio-éducatifs.

Les freins peuvent être multiples : un bas niveau de qualification, des problèmes de santé, un problème de langue, de mobilité, du manque de solution dans la garde d'enfants pour effectuer des démarches.

Le partenariat a été renforcé avec les Restos du Cœur et développé avec le Secours Populaire et le Secours Catholique qui travaillent avec un public en situation de grande précarité. Il a été constaté que les associations caritatives connaissent peu les dispositifs ou ont des difficultés à appréhender leurs modes de fonctionnement. Elles orientent très peu le public qui reste captif des aides sociales et ne font pas la démarche d'aller vers les acteurs de l'insertion.

Enjeux

- Proposer des étapes préalables de mobilisation pour inscrire les adultes dans un parcours d'insertion,
- Créer des passerelles entre aides caritatives et insertion socioprofessionnelle.

Public visé

Les adultes en insertion, bénéficiaires du RSA, habitant les quartiers prioritaires et ayant des difficultés à s'inscrire dans les étapes d'insertion.

Objectifs de l'action

- Créer un réseau des travailleurs sociaux et de l'insertion permettant d'échanger et de se doter d'outils de veille sociale,
- Réfléchir à une articulation entre les différents partenaires, les dispositifs, outils en terme, à la place et aux compétences de la ville en matière d'insertion,
- Repérer les publics, définir les besoins, identifier les freins et mettre en place des actions adaptées,
- Mobiliser le public, en permettre l'adhésion, développer les parcours individuels des personnes les plus en difficulté et créer des outils de suivi et d'étapes,
- Travailler sur la confiance des personnes en elles-mêmes et envers les institutions,
- Créer de nouveaux supports correspondant aux problématiques locales et inciter les acteurs du territoire Saint-Quentinois à se rapprocher des publics les plus éloignés des dispositifs,
- Associer les associations caritatives locales et les inclure dans le réseau des partenaires institutionnels.

Déroulement

- Articulation et mise en cohérence des permanences hebdomadaires (Secteur d'Action Sociale, CPAM, CIDFF, PLIE, PSP, Service social/CCAS de la Ville).
- Structuration à partir de l'instance de coordination partenariale d'un groupe de travail : articulation des compétences, repérage des problématiques, des personnes concernées et des moyens pour les approcher.
- Sensibilisation des bénéficiaires des aides sociales à s'inscrire dans des actions de proximité de manière à les remobiliser dans un parcours allant du social à l'insertion.
- Mise en place d'outils de suivi pour permettre l'inscription dans un parcours d'insertion.
- Définition des supports en petit collectif (atelier récupération, auto-réhabilitation, jardin collectif) et /ou individuelles en fonction des besoins identifiés (santé et hygiène de vie, confiance en soi, budget, mobilité, initiation à l'informatique et Internet, entretien d'embauche, langue...) qui constitueront une première étape préalable vers les actions existantes.
- Négociation avec les acteurs locaux pour que les supports existants sur le territoire Saint-quentinois se déploient au plus près des besoins.
- Orientation des publics vers un partenaire chargé des dispositifs d'accompagnement à l'insertion adapté (CIDFF, PLIE, ACR, RSA, Chantiers d'insertion).
- Recherche de services adaptés aux besoins à partir des structures intercommunales et départementales.

Calendrier

De janvier à décembre 2012

Moyens mobilisés

Moyens humains :

- 1 Agent de développement social Emploi/Insertion/Santé
- 2 Agents d'accueil
- 1 Agent de développement Familles Parentalité
- 1 Responsable Service social
- 1 Directeur Maison de quartier

Moyens matériels :

Locaux : Maisons de quartier du Bois de l'Etang et d'Orly Parc

Matériel : Mis à disposition par les Maisons de quartier en fonction des projets développés

Partenariat

Services municipaux : Politique de la Ville, Maisons de quartier, Service social
Secteur d'Action Sociale, CPAM, CIDFF, PLIE, PSP, Service social/CCAS de la Ville)

Modalités d'évaluation

Indicateurs de suivi proposés :

- Outil de suivi par permanence (nombre, sexe, tranche d'âge, catégorie socioprofessionnelle, nature de la demande, besoins, orientations, préconisations)
- Les habitants concernés par l'action : Nombre, sexe, quartier, âge, situation sociale, entrée dans l'action
- Adhésion ou non au projet support : assiduité, confiance ou non reprise
- Nombre et type de freins identifiés et nombre d'actions mises en place en conséquence
- Inscription ou non dans un parcours d'insertion et lequel, sorties et orientations des publics
- Les partenaires
- Nombre et type de partenaires, nature de la participation
- Structuration

Modalités de suivi proposées :

- A partir de l'instance de coordination partenariale du centre social éclaté, création d'un groupe de travail « actions de 1ère mobilisation » et remontées régulières de l'avancée auprès de l'instance plénière
- Sous-groupes thématiques en fonction des problématiques pour la création d'actions adaptées
- Outils de suivi mis en place par le groupe de travail (publics, besoins, objectifs, préconisations, actions, évaluations)

BUDGET PREVISIONNEL FICHE ACTION n°7

DEPENSES POUR L'ACTION		RECETTES POUR L'ACTION	
60 ACHATS		RECETTES PROPRES	
Fournitures et matériels pédagogiques	125	Participations des usagers	
Fournitures d'entretien et de bureau		Cotisations	
Energie électricité		Produits de manifestation	
Alimentation	75		
61 SERVICES EXTERNES		AUTRES PRODUITS	
Locations		Produits financiers	
Entretien réparations, maintenance		Produits exceptionnels	
Assurances			
Documentation			
Transport		SUBVENTIONS ETAT	
		Mission Ville Etat	15 000
		DDCS	
62 AUTRES SERVICES EXTERNES		DRAC	
Frais postaux, téléphone		Autres	
Frais de déplacement			
Autres Honoraires	1 175	SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES	
Cotisations		EDCS	
63 IMPOTS ET TAXES		Prévention Générale	
Taxes sur salaires		Politique Ville	
Autres		Mission Association	
		PDI	
		Autres Contrat Social de Territoire	19 118
64 FRAIS DE PERSONNEL			
Salaires	29 654	SUBVENTIONS COMMUNES ET EPCI	
Charges	11 619	Ville de La Verrière	8 530
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			
		AUTRES SUBVENTIONS	
		CAF	
		FAS	
		AUTRES SUBVENTIONS	
EXCEDENT		DEFICIT	
TOTAL	42 648	TOTAL	42 648

Développement durable et amélioration
du cadre de vie :
Actions d'accompagnement de la
rénovation urbaine

Accompagner les familles dans l'appropriation de leur logement et de leur environnement dans une logique de développement durable.

N°8 Circuit Nature dans la Ville

N°9 Rendre les habitants acteurs de leur qualité de vie

Fiche action n°8

Territoire : Ville Nouvelle
Commune : La Verrière

Intitulé de l'action : Circuit Nature dans la Ville

Pilote :
Conseil général :
Territoire Ville Nouvelle

Chefs de projet :
Conseil général :
Ramzi DALI

Equipe projet :

Commune :
Direction Politique de la Ville

Commune :
Agent de Développement social

Eléments de contexte

Les différents acteurs locaux ont entamé un travail avec les enfants et les familles autour de l'environnement et du cadre de vie. De plus, dans le cadre de l'édition de la semaine de la santé 2009, un des objectifs était de promouvoir les bienfaits de l'activité physique associée à une alimentation équilibrée. Des exemples d'activités physiques ont été présentés à cette occasion.

Il est possible sur la Ville de profiter des espaces de jeux, de l'étang, de faire du vélo, du roller, de la trottinette, de marcher, courir, de faire des jeux en extérieur, de jardiner...

L'idée de réaliser des circuits Nature permanents a été suggérée, pouvant donner envie aux habitants de se dépenser sur un mode ludique et, par la même occasion, découvrir la Ville autrement et de mieux respecter son environnement.

Enjeux

- Montrer aux habitants le potentiel de la Ville en espaces de proximité,
- Faire de la qualité de vie un aspect important pour le bien-être, la valorisation et l'insertion dans son environnement social et familial.

Public visé

Habitants du quartier du Bois de l'Etang

Objectifs de l'action

- Donner envie aux familles de découvrir leur environnement proche,
- Faire découvrir à partir de parcours thématiques, les espaces naturels, le patrimoine architectural, l'histoire, les anecdotes, la mémoire et les savoir-faire des habitants,
- Imaginer un circuit évolutif en fonction des différents apports et utilisable en groupe ou en individuel,
- Faire vivre et évoluer les rallyes déjà conçus,
- Trouver de nouveaux supports.

Déroulement

- Réflexion sur les lieux à mettre en valeur et recherche de questions, de jeux, d'anecdotes à partir de différents projets ayant existés sur la Ville.
- Elaboration d'un circuit ludique à partir de 3 parcours, abordant la thématique de l'environnement.
- Recherche d'apports extérieurs permettant de mieux comprendre le contexte environnemental.
- Conception et installation de supports, en forme de point d'étapes en fonction des thématiques reprenant les éléments historiques, les anecdotes, le patrimoine naturel.
- Réalisation avec les habitants d'un livret et conception de supports.
- Maintien et dynamisation des supports réalisés les années précédentes (maison et refuge à insectes, arboretum).
- Mise en place de nouveaux supports par l'installation de ruches sur la ville et l'inscription dans des actions de sensibilisation.
- Mise en place de circuits nature au départ de La Verrière pour faire découvrir les alentours accessibles à tous.

Calendrier

De avril à décembre 2012

Moyens mobilisés

Moyens humains :

- 1 Agent de développement social Emploi/Insertion/Santé
- 1 Agent de développement culturel

Moyens matériels :

Locaux : Structures municipales

Matériel : Services Techniques, Service communication

Partenariat

Services municipaux : Politique de la Ville, Maisons de quartier/Antennes enfance, Service culturel Médiathèque, Maison de l'environnement, Musée de la Ville, Association Ville verte, UNAF

Modalités d'évaluation

Indicateurs de suivi proposés :

- Nombre et type de rencontres auprès des habitants
- Nombre et type d'actions de mobilisation auprès des habitants
- Nombre et nature de la participation des habitants au projet (définition, élaboration, évaluation du projet)
- Nombre et type de partenaires et structures impliquées
- Nature du partenariat (participation à la définition, à l'élaboration et à l'évaluation du projet)
- Nombre d'habitants ayant utilisé les livrets téléchargeables
- Nombre d'habitants ayant déclaré utiliser le circuit
- Retour des participants

Modalités de suivi proposées :

- Mise en place d'une instance de suivi de l'action

BUDGET PREVISIONNEL FICHE ACTION n°8

DEPENSES POUR L'ACTION		RECETTES POUR L'ACTION	
60 ACHATS		RECETTES PROPRES	
Fournitures et matériels pédagogiques	75	Participations des usagers	
Fournitures d'entretien et de bureau		Cotisations	
Energie électricité		Produits de manifestation	
Alimentation	60		
61 SERVICES EXTERNES		AUTRES PRODUITS	
Locations		Produits financiers	
Entretien réparations, maintenance		Produits exceptionnels	
Assurances			
Documentation			
Transport		SUBVENTIONS ETAT	
		Mission Ville Etat	
		DDCS	
62 AUTRES SERVICES EXTERNES		DRAC	
Frais postaux, téléphone		Autres	
Frais de déplacement			
Autres Honoraires	10 411	SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES	
		EDCS	
63 IMPOTS ET TAXES		Prévention Générale	
Taxes sur salaires		Politique Ville	
Autres		Mission Association	
		PDI	
		Autres Contrat Social de Territoire	11 213
64 FRAIS DE PERSONNEL			
Salaires	2 528	SUBVENTIONS COMMUNES ET EPCI	
Charges	943	Ville de La Verrière	2 804
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			
		AUTRES SUBVENTIONS	
		CAF	
		FAS	
		AUTRES SUBVENTIONS	
EXCEDENT		DEFICIT	
TOTAL	14 017	TOTAL	14 017

Fiche action n°9

Territoire : Ville Nouvelle
Commune : La Verrière

Intitulé de l'action : Rendre les habitants acteurs de leur qualité de vie.

Pilote : Conseil général : Territoire Ville Nouvelle	Chefs de projet : Conseil général : Ramzi DALI	Equipe projet :
Commune : Direction Politique de la Ville	Commune : Agent de développement social	

Éléments de contexte

Beaucoup d'habitants de la Ville se considèrent comme bénéficiaires des services sociaux. Ils viennent dans les permanences souvent dans des cas d'urgence, alors qu'une sensibilisation en continue leur permettrait d'être plus avertis et autonomes dans leur démarche. Ils développent un sentiment d'infériorité et de culpabilité. Il est nécessaire de travailler avec eux la confiance en soi.

Les populations en difficulté ne sont pas forcément sensibles aux discours sur la qualité de l'environnement car éloignés de leurs préoccupations quotidiennes. La sensibilisation aux gestes éco-citoyens permet une double approche environnementale et économique.

De plus il est important que les habitants s'approprient leur espace de vie notamment par des gestes favorisant la propreté.

Enjeux

- Permettre aux habitants de s'approprier les conditions d'amélioration de leurs conditions de vie,
- Permettre aux habitants de mieux maîtriser les incidences de leurs gestes au quotidien.

Public visé

Familles verriéroises habitant les quartiers prioritaires en ZUS et CUCS (Bois de l'Étang et Orly Parc)

Objectifs de l'action

- Aborder des thématiques du quotidien de manière ludique et attractive,
- Favoriser la participation active des habitants dans la réalisation des actions (choix des thèmes, apports de connaissances, réalisation de supports),
- Donner des repères à partir de réunions d'informations favorisant l'approche ludique,
- Mettre en pratique à partir d'ateliers,
- Valoriser leur savoir et savoir-faire en partant de leurs connaissances, questionnements, astuces,
- Favoriser la recherche de nouveaux partenariats et le travail en réseau.

Déroulement

- Définition des thématiques à partir de réunions de préparation en amont du projet avec les services municipaux et les partenaires (dont les habitants) : consommation responsable, bien-être dans sa vie et dans sa ville.
- Constitution de groupes de travail et réalisation de supports pédagogiques ludiques adaptés aux besoins des différentes thématiques avec les professionnels et les habitants (enfants et adultes).
- Recherche de partenaires, d'intervenants et de supports extérieurs permettant d'étayer les contenus.
- Organisation, animation des séances d'informations et des ateliers autour des supports réalisés en amont (expositions, jeux, mises en situation, quiz, débat).
- Proposition d'ateliers de mise en pratique (visites guidées pour regarder ce qui fonctionne et dysfonctionne sur les quartiers, apprendre à lire une facture, gestes éco-citoyens, recherches d'informations à partir des différents supports de communication...).

Calendrier

De janvier à juin 2012

Moyens mobilisés

Moyens humains :

- 1 agent de développement Emploi/Insertion/Santé
- 1 agent de développement Parentalité / Familles

Moyens matériels :

Locaux : Maisons de quartier, Maison des Enfants et des Parents

Matériel :

Aide informative avec recherche de documents et de supports pédagogiques sur le sujet : Maison de la Justice et du Droit, Institut de Promotion de la Santé, CODES, CRAMIF, Point de Services aux Particuliers, E-Graine, Maison de l'Environnement.

Partenariat

Services municipaux : Politique de la Ville, Maisons de quartier / Antennes enfance, Service social, Halte-garderie, Crèche, Service Jeunesse, Réussite éducative

Secteur d'Action Sociale

Maison de l'Environnement, Institut de Promotion de la Santé

Point de Services aux particuliers, DOMAXIS et OPIEVOY

Modalités d'évaluation

Indicateurs de suivi proposés :

- Nombre et types de partenariats mis en place
- Nombre et types de structures mobilisées dans les actions
- Nombre d'habitants et leur implication
- Nombre d'actions prévues et réalisées
- Nombre et type d'outils créés

Modalités de suivi proposées :

- Mise en place de réunions partenariales de préparation et de bilan des actions
- Appréciation des actions par les publics ciblés et partenaires
- Apport de la démarche, de la réalisation des supports, message retenu, évolution des représentations et des connaissances avant et après

BUDGET PREVISIONNEL FICHE ACTION n°9

DEPENSES POUR L'ACTION		RECETTES POUR L'ACTION	
60 ACHATS		RECETTES PROPRES	
Fournitures et matériels pédagogiques	300	Participations des usagers	
Fournitures d'entretien et de bureau		Cotisations	
Energie électricité		Produits de manifestation	
Alimentation	40		
61 SERVICES EXTERNES		AUTRES PRODUITS	
Locations		Produits financiers	
Entretien réparations, maintenance		Produits exceptionnels	
Assurances			
Documentation			
Transport		SUBVENTIONS ETAT	
		Mission Ville Etat	
		DDCS	
62 AUTRES SERVICES EXTERNES		DRAC	
Frais postaux, téléphone		Autres	
Frais de déplacement			
Autres Honoraires	4 200	SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES	
		EDCS	
63 IMPOTS ET TAXES		Prévention Générale	
Taxes sur salaires		Politique Ville	
Autres		Mission Association	
		PDI	
		Autres Contrat Social de Territoire	13 643
64 FRAIS DE PERSONNEL			
Salaires	9 114	SUBVENTIONS COMMUNES ET EPCI	
Charges	3 400	Ville de La Verrière	3 411
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			
		AUTRES SUBVENTIONS	
		CAF	
		FAS	
		AUTRES SUBVENTIONS	
EXCEDENT		DEFICIT	
TOTAL	17 054	TOTAL	17 054

Thématique	NOM de l'action	Action			Budget de la Direction	Autre(s) financement(s)	2012				
		Existante* avant le CST		Nouvelle			coût annuel estimé de l'action	CG 78		Ville	
		Partenaires associés	Financement					Montant en Euro	%	Montant en Euro	%
Mieux Prévenir pour mieux protéger: Actions de soutien à la parentalité et aux familles	Espace ressources familles-parentalité		sub DEAFS: 2 500€		DTAS	Etat: 10 000€ CAF: 4 000€	38 804 €	17 043 €	44%	7 761 €	20%
	Activités socio-éducatives en direction des 6-11 ans		sub DEAFS: 6 000€		DTAS	Etat: 32 000€ Région: 6 005€ Usagers: 3 500€	99 288 €	30 947 €	31%	26 836 €	27%
	Activités socio-éducatives en direction des 11-15 ans		sub DEAFS: 6 000€		DTAS	Etat: 11 423€ DDCS: 7 000€ Région: 9 380€ Usagers: 1 500€	118 185 €	30 000 €	25%	58 882 €	50%
	Séjour familles en difficultés				DTAS	Usagers: 760€	16 196 €	12 196 €	75%	3 240 €	20%
	Accompagnement à la scolarité des collégiens		sub DEAFS: 3 000€		DTAS	CAF: 4 125€ Usagers:187€	18 065 €	10 140 €	56%	3 613 €	20%
Actions de prévention et d'insertion pour les jeunes et les adultes	Actions de première mobilisation à l'insertion des jeunes				DTAS	Etat 5 000€	27 500 €	17 000 €	62%	5 500 €	20%
	Actions de première mobilisation à l'insertion des adultes			X	DTAS	Etat 15 000€	42 648 €	19 118 €	45%	8 530 €	20%
Développement durable et amélioration du cadre de vie: actions d'accompagnement de la rénovation urbaine	Circuit nature dans la ville				DTAS		14 017 €	11 213 €	80%	2 804 €	20%
	Rendre les habitants acteurs de leur qualité de vie				DTAS		17 054 €	13 643 €	80%	3 411 €	20%
Coût des actions						109 880 €	391 757 €	161 300 €	41%	120 577 €	31%

coût estimé des actions sur 2012	Conseil général des Yvelines		Ville de La Verrière	
	Montant en Euro	%	Montant en Euro	%
DTAS	161 300 €	41,2%	120 577 €	30,8%